

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1131

14 mai 2013

### SOMMAIRE

<b>A3COM S.A.</b> .....	<b>54242</b>	<b>Kiba S.A.</b> .....	<b>54286</b>
<b>Baltine Holding S.à r.l.</b> .....	<b>54250</b>	<b>Kiba S.A.</b> .....	<b>54286</b>
<b>bpfBouw Gerp Investment S.à r.l.</b> .....	<b>54243</b>	<b>KION Finance S.A.</b> .....	<b>54286</b>
<b>bpfBOUW M&amp;G SPIF Investment S.à r.l.</b> .....	<b>54243</b>	<b>KP Automotive S.à r.l.</b> .....	<b>54286</b>
<b>Coiffure Lydie S.à r.l.</b> .....	<b>54287</b>	<b>KP Interiors S.à r.l.</b> .....	<b>54285</b>
<b>CS Fixed Income SICAV-SIF</b> .....	<b>54271</b>	<b>La Dame du Luxembourg S.A.</b> .....	<b>54281</b>
<b>DDA AD</b> .....	<b>54252</b>	<b>Leggett &amp; Platt Canada Co., Luxembourg Branch</b> .....	<b>54280</b>
<b>Decorcenter Geimer S.A.</b> .....	<b>54269</b>	<b>Les Ecrins S.A.</b> .....	<b>54286</b>
<b>Delemontes Luxembourg S.A.</b> .....	<b>54269</b>	<b>Les Résidences Brasserie Funck S.A.</b> .....	<b>54287</b>
<b>Derca S.A.</b> .....	<b>54271</b>	<b>Lux Digital S.à r.l.</b> .....	<b>54287</b>
<b>Derca S.A.</b> .....	<b>54270</b>	<b>LUX Investment Fund S.A.</b> .....	<b>54242</b>
<b>Di Egidio International S.A.</b> .....	<b>54270</b>	<b>Luxury Motor Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>54280</b>
<b>Dream Lease S.A.</b> .....	<b>54270</b>	<b>MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>54279</b>
<b>Dynaloc SA</b> .....	<b>54270</b>	<b>Magnolia S.A.</b> .....	<b>54276</b>
<b>E-Commerce Finance S.A.</b> .....	<b>54270</b>	<b>Manova S.A.</b> .....	<b>54288</b>
<b>E-Commerce Finance S.A.</b> .....	<b>54271</b>	<b>Mapad Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>54282</b>
<b>Eltec S.à r.l.</b> .....	<b>54271</b>	<b>Mountmellick</b> .....	<b>54250</b>
<b>Fédération Luxembourgeoise de l'Immo- bilier</b> .....	<b>54243</b>	<b>Q.I.M. Capital S.C.A.- SICAV FIS</b> .....	<b>54288</b>
<b>Fidinter</b> .....	<b>54252</b>	<b>Rayane Immobilière Internationale S.à r.l.</b> .....	<b>54287</b>
<b>Fin.Sia S.A.</b> .....	<b>54250</b>	<b>RP Rendite Plus</b> .....	<b>54281</b>
<b>Fondation Kannerschlass</b> .....	<b>54251</b>	<b>Séminaire Investissement S.A.</b> .....	<b>54242</b>
<b>Fortunie Developments S.A.</b> .....	<b>54251</b>	<b>SG comprod S.e.n.c.</b> .....	<b>54242</b>
<b>Foyer Assurances S.A.</b> .....	<b>54251</b>	<b>Trian Institutional Real Estate I S.A.</b> .....	<b>54281</b>
<b>Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl</b> .....	<b>54252</b>	<b>VCP VII Luxco 6 S.à r.l.</b> .....	<b>54272</b>
<b>International Media Trading S.A.</b> .....	<b>54285</b>		
<b>ISAR FR Lux S.à r.l.</b> .....	<b>54280</b>		

**SG comprod S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-4318 Esch-sur-Alzette, 5, rue Jean Schortgen.  
R.C.S. Luxembourg B 168.797.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire WBM  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2013041432/13.

(130050839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**Séminaire Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 65.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SEMINAIRE INVESTISSEMENT S.A.*  
HRT FIDALUX S.A.  
*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2013041430/12.

(130050645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**LUX Investment Fund S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 164.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041280/9.

(130050701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---

**A3COM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 105.465.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 novembre 2012*

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs de M. Olivier PONSARD, M. Stéphane ALLAUME et M. Stéphane PONSARD pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017 statuant sur les comptes 2016.

*Sixième résolution*

Les actionnaires décident de révoquer le commissaire aux comptes actuel AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A. Ils nomment comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Olivier PONSARD, demeurant 26, rue Mies, L-7557 MERSCH, pour une durée de 6 ans et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2017 statuant sur les comptes 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A3COM S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2013042528/20.

(130052113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**bpfBouw Gerp Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 160.028.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

bpfBOUW GERP Investments S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant A

Référence de publication: 2013042497/14.

(130051997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

**bpfBOUW M&G SPIF Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 160.284.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

bpfBOUW M&G SPIF Investment S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant A

Référence de publication: 2013042498/14.

(130052002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

**FLI, Fédération Luxembourgeoise de l'Immobilier, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg C 105.

STATUTS

*Contrat constitutif de groupement d'intérêt économique*

LES SOUSSIGNES MEMBRES FONDATEURS,

- La société "Bellagio", société à responsabilité limitée au capital de 12'500 €, dont le siège social est à L-2633 Senningerberg, Route de Trèves n° 56, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le n° B161356, ayant comme objet social l'exploitation d'une agence immobilière, de promotion et de construction, représentée par son associé-gérant, M. Manu Volbrecht, dûment habilité par décision de l'assemblée générale des associés en date du 30 novembre 2012;

- La société "Promoconsult Real Estate", société anonyme au capital de 31'000 €, dont le siège social est à L-2610 Howald, Route de Thionville n° 226, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le n° B165135, ayant comme objet social l'exploitation d'une agence immobilière et de promotion, représentée par son administrateur-délégué, M. André Schockweiler, dûment habilité par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 18 janvier 2013;

ONT ÉTABLI AINSI QU'IL SUIT LE CONTRÔLE DU GROUPEMENT CONSTITUE ENTRE EUX:

**Titre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Le groupement formé entre les soussignés et toute autre personne satisfaisant aux conditions ci-dessous précisées est un groupement d'intérêt économique régi par la loi du 25 mars 1991 sur le groupement d'intérêt économique et par le présent contrat.

**Art. 2. Dénomination.** Le groupement a pour dénomination: "Fédération Luxembourgeoise de l'Immobilier" ou en abréviation "F L I", suivie de la mention "Groupement d'intérêt économique" régi par la loi modifiée du 25 mars 1991 sur le groupement d'intérêt économique ou du sigle "G.I.E." portés sur tous actes et documents quelconques destinés aux tiers.

**Art. 3. Objet.** Le groupement a pour objet de:

1. Faciliter et développer l'activité économique de ses membres;
2. Créer des services communs;
3. Lancer des actions commerciales communes;
4. Défendre les intérêts des membres actuels et à venir;
5. Echanger des informations entre les différents membres;
6. Développer le relationnel professionnel des membres;
7. Elaborer une charte de qualité entre ses membres et envers de tiers acteurs;
8. Prester une assistance intellectuelle en matière de contrats immobiliers spécifiques;
9. Former, en cas de besoin, un groupement d'achat envers de tiers fournisseurs;
10. Promouvoir dans les médias l'image de marque de la profession;
11. Entretenir des relations avec la presse;
12. Permettre, et ceci plus particulier à l'intérieur de l'Europe, la liaison technique et la coopération entre les intervenants de la branche immobilière;
13. Créer, développer et promouvoir un site internet spécifique;

et, d'une manière générale, de réaliser toutes opérations financières, civiles, industrielles ou commerciales se rattachant directement à l'objet susvisé qui est lié à l'activité économique de ses membres, et ne peut avoir qu'un caractère auxiliaire par rapport à celle-ci.

**Art. 4. Durée.** Le groupement est constitué pour une durée illimitée à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation, qui seront décidées par l'assemblée générale extraordinaire de ses membres.

**Art. 5. Siège.** Le siège du groupement est fixé à L-2633 Senningerberg, Route de Trèves n° 56.

Il pourra être transféré en tout autre lieu à l'intérieur de la même commune sur la seule décision de l'administrateur ou des administrateurs qui en avisera aussitôt les membres, et partout ailleurs sur décision de l'assemblée extraordinaire des membres.

Il ne pourra être transféré à l'étranger que par décision prise à l'unanimité.

## **Titre II. Membres**

**Art. 6. Adhésions.** Toute personne physique ou morale peut demander à adhérer au groupement si elle justifie qu'elle remplit les conditions suivantes:

1) Être détenteur d'une autorisation de commerce luxembourgeoise délivré par le Ministère des Classes Moyennes pour les activités commerciales, dénommée "Branche Immobilière", qui suivent:

Agent immobilier en nom personnel, Sociétés immobilières, Administrateur de biens, Syndic de copropriétés. Promoteur immobilier.

2) Être détenteur d'un agrément luxembourgeois délivré par le Commissariat aux Assurances pour les activités commerciales, dénommée "Branche Assurances", qui suivent:

Agent d'assurances en nom personnel, Sociétés de courtage, Courtiers personnes physiques, Sous-courtiers.

3) Être détenteur d'un certificat d'affiliation luxembourgeois délivré par l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils pour les activités intellectuelles, dénommée "Branche Architecture", qui suivent:

Architecte, architecte d'intérieur, Architecte-paysagiste, Ingénieur-paysagiste, Ingénieur-conseil, Urbaniste-aménageur.

4) Être détenteur d'un brevet de maîtrise luxembourgeois délivré par la Chambre des Métiers pour les activités artisanales, dénommée "Branche Construction et Artisanat", qui suivent:

Entrepreneur de construction, Entrepreneur d'isolations thermiques, acoustique et d'étanchéité, Installateur de chauffage, de ventilation et de climatisation, Installateur Sanitaire, Electricien, Menuisier - Ebéniste, Parqueteur, Fabricant, poseur de volets, de jalousies, de marquises et de stores, Entrepreneur de constructions métalliques, Couvreur, Fumiste - Ramoneur, Ferblantier - Zingueur, Charpentier, Marbrier, Carreleur, Plafonneur, Facadier, Peintre - Décorateur, Vitrier - Miroitier, Tapissier - Décorateur, Tailleur - Sculpteur de pierres.

5) Être une société de droit luxembourgeoise ou personne indépendant qui intervient en relation du domaine de l'immobilier, dénommée "Branche Fournisseurs".

**Art. 7. Démissions et Exclusions, Conditions.** Tout membre peut soit se retirer volontairement du groupement, soit en être exclu.

La démission volontaire ne prend effet qu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du jour où elle est notifiée à l'administrateur par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'exclusion peut intervenir sur décision de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire des membres, si l'intéressé est frappé d'une des incapacités visées par la loi du 25 mars 1991 sur le groupement d'intérêt économique, ou a enfreint le règlement intérieur prévu à l'article 30 ci-dessous.

Le membre dont l'exclusion est demandée devra être avisé quinze jours à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception de la date de la réunion; il pourra y présenter toutes explications qu'il jugera utiles.

**Art. 8. Démissions et Exclusions, Effets.** A dater de la prise d'effet de la démission ou de l'exclusion, l'intéressé cesse d'être membre du groupement; il ne peut plus avoir recours à ses services, ni participer à ses résultats.

Il demeure débiteur vis-à-vis du groupement et solidairement responsable vis-à-vis des tiers des obligations nées antérieurement.

Pour les dettes nées postérieurement mais avant la publication de son retrait ou exclusion, les autres membres du groupement sont solidairement tenus au remboursement des sommes qu'il serait amené à verser.

Les sommes apportées par le membre démissionnaire ou exclu lui sont restituées par le groupement, mais seulement à partir de la date d'approbation des comptes de l'exercice au cours duquel l'exclusion ou la démission a pris effet.

Si capital social, le montant du capital social sera réduit d'autant.

Le membre démissionnaire ou exclu aura droit au versement d'une somme correspondant aux ristournes lui revenant sur les opérations auxquelles il a participé avant son exclusion ou sa démission, ainsi qu'à une quote-part correspondant à ses parts d'intérêt dans les réserves constituées par prélèvement sur les profits, et dans les profits reportés, déduction faite de sa quote-part dans les dettes antérieures.

**Art. 9. Décès, Incapacité.** Le groupement n'est pas dissous par le décès, l'incapacité, la faillite personnelle, l'interdiction de diriger une entreprise commerciale d'une personne physique membre ou la dissolution d'une personne morale. Le groupement continue entre ses autres membres; l'intéressé est considéré comme démissionnaire à compter de la survenance de l'événement.

Il n'est pas non plus dissous par le redressement ou la liquidation judiciaire de l'un de ses membres.

En cas d'absorption d'une société membre par une autre, cette dernière deviendra membre du groupement sous réserve de son agrément à l'unanimité.

En cas de dissolution d'une société membre, celle-ci sera considérée comme démissionnaire.

**Art. 10. Droits et Obligations des membres.** Chaque membre doit, sous peine d'exclusion, respecter le présent contrat ainsi que le règlement intérieur prévu à l'article 30 ci-dessous et payer les cotisations fixées par l'assemblée générale ordinaire suivant toute modalité fixée par elle.

Il est à l'égard des tiers indéfiniment responsable des dettes du groupement. Toutefois, un nouveau membre peut être exonéré des dettes nées antérieurement à son entrée dans le groupement, par décision dûment publiée de l'assemblée générale extraordinaire des membres.

Les membres du groupement sont solidaires, sauf convention contraire avec le tiers cocontractant.

Les créanciers ne peuvent poursuivre un membre qu'après avoir vainement mis en demeure le groupement par acte extrajudiciaire.

Il a le droit de faire appel aux services du groupement pour les opérations entrant dans son objet.

Il a voix délibérative aux assemblées et participe aux résultats dans les conditions visées à l'article 23 ci-dessous.

### **Titre III. Apports, Capital, Parts**

**Art. 11. Apports, Capital, Parts.** Le groupement est constitué sans capital. L'assemblée générale peut néanmoins décider de constituer un capital dans le futur.

Le groupement étant constitué sans apport et sans capital, chaque membre du groupement est titulaire de un part en contrepartie d'un droit d'entrée fixé par l'assemblée générale ordinaire suivant toute modalité fixée par elle.

### **Titre IV. Administration**

**Art. 12. Nomination des administrateurs.** Il est organisé un conseil d'administration.

12.1. Organisation du conseil d'administration

Le conseil d'administration comprend au minimum 2 membres.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau président.

Le conseil d'administration nomme également, en fixant la durée de ses fonctions, un secrétaire qui peut être choisi soit parmi les administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du conseil.

12.2. Nomination des administrateurs

Les premiers administrateurs du groupement sont:

M. Manu Volbrecht avec adresse professionnelle L-2633 Senningerberg, Route de Trèves n° 56 et

M. André Schockweiler avec adresse professionnelle L-2610 Howald, Route de Thionville n° 226, qui déclarent accepter ces fonctions.

### 12.3. Réunions du conseil

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt du groupement l'exige sur convocation de son président.

De plus, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au présidence de son président ou du membre désigné par le conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des administrateurs.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout administrateur peut donner, par lettre ou télécopie, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil.

Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'alinéa précédent.

### 12.4. Tenue du registre des procès-verbaux

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président du conseil.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège du groupement.

Le procès-verbal de la séance indique le nom des administrateurs présents, excusés ou absents. Il fait état de la présence de toute personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Le procès-verbal est revêtu de la signature du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Au cours de la liquidation du groupement, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

Il est suffisamment justifié du nombre des administrateurs en exercice ainsi que de leur présence ou de leur représentation à une séance du conseil d'administration par la production d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal.

**Art. 13. Fin de fonctions.** Les fonctions d'un administrateur cessent par son décès, son incapacité légale ou physique dûment constatée, sa faillite personnelle, l'interdiction encourue de diriger toute entreprise, enfin par sa démission et sa révocation ou s'il s'agit d'une personne morale, par sa dissolution, le redressement ou la liquidation judiciaire.

L'administrateur peut donner sa démission à tout moment à condition d'en aviser les membres au moins 3 mois à l'avance.

Sa révocation peut intervenir à tout moment par décision de l'assemblée prise à la majorité des voix, sans que cette question figure à l'ordre du jour.

**Art. 14. Pouvoirs.** Dans les rapports avec les tiers, le ou les administrateurs agissant ensemble ou séparément engagent le groupement par tout acte entrant dans son objet.

**Art. 15. Rémunération des administrateurs.** Chacun des administrateurs a droit, en rémunération de son travail, et indépendamment du remboursement de ses frais de représentation, voyages et déplacements, à un salaire annuel, fixe ou proportionnel, à passer par frais généraux.

Le taux et les modalités de ce salaire, sont fixés par délibération collective ordinaire des membres et maintenus jusqu'à décision contraire.

## Titre V. Assemblées

**Art. 16. Compétence.** L'assemblée générale se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire et au moins tous les mois.

Chacun des membres est en droit de participer aux assemblées. Chaque membre dispose d'une voix.

Il existe deux sortes d'assemblées de membres:

- l'assemblée générale extraordinaire, qui est compétente pour modifier le contrat constitutif, statuer sur l'admission ou l'exclusion de membres, approuver et modifier le règlement intérieur, se prononcer sur la dissolution anticipée, la prorogation du groupement, sa fusion ou sa transformation;

- l'assemblée générale ordinaire, qui est compétente pour toute autre question, et notamment pour l'approbation des comptes annuels, la nomination et la révocation des administrateurs, des contrôleurs de la gestion et des comptes et les conventions intervenues entre le groupement et ses membres ou l'un d'eux ou le ou les administrateurs.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les deux tiers des membres sont présents ou représentés et si les décisions sont adoptées à la majorité de deux tiers.

Les décisions de l'assemblée ordinaire sont adoptées à la majorité des voix exprimées, avec quorum de moitié sur première convocation, sans quorum sur deuxième convocation.

**Art. 17. Convocation et Tenue des assemblées.** Les assemblées sont tenues au siège du groupement.

17.1. L'administrateur convoque et réunit l'assemblée ordinaire dans les six mois de l'exercice suivant afin de lui soumettre les comptes de l'exercice écoulé.

A défaut, le contrôleur de la gestion procède à cette convocation.

L'ordre du jour est fixé par l'auteur de la convocation.

A la demande du quart des membres adressée à l'administrateur par courrier, celui-ci est tenu de convoquer une assemblée dans le mois avec l'ordre du jour requis dans la demande.

Tout membre du groupement peut obtenir l'inscription d'une question à l'ordre du jour, à condition de le demander à l'administrateur vingt jours au moins avant la réunion.

17.2. La convocation est adressée par courrier à chaque membre au moins quinze jours avant la réunion; elle précise l'ordre du jour.

A dater de la convocation et jusqu'au jour de l'assemblée, chaque membre peut prendre connaissance au siège de tous les documents comptables et autres relatifs à l'exercice écoulé.

17.3. L'assemblée est présidée par l'auteur de la convocation et, à défaut, par le plus âgé des membres. Il est établi une feuille de présence indiquant les noms des membres présents ou représentés et le nombre des voix dont chacun dispose; elle est émargée par les membres de l'assemblée, puis certifiée exacte par le président et le secrétaire désigné par l'assemblée.

17.4. Les décisions sont constatées par des procès-verbaux établis et signés par le président de séance et le secrétaire sur un registre spécial.

Des copies certifiées conformes sont signées par un administrateur.

17.5. Les décisions collectives, à l'exception de l'assemblée générale annuelle, résulteront au choix de l'administrateur, de la réunion d'une assemblée générale ou d'un vote par écrit, auquel il sera procédé par consultation adressée à chaque membre, au moins quinze jours à l'avance.

17.6. Dans les réunions, un membre peut se faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir spécial.

Les personnes morales sont représentées par leur représentant légal ou par la personne spécialement habilitée à cet effet.

## Titre VI. Contrôle de la gestion et des comptes

**Art. 18. Le contrôleur de gestion.** La gestion du ou des administrateurs est contrôlée par une ou plusieurs personne(s) physique(s), membre(s) ou non du groupement.

Les administrateurs et les salariés du groupement ne peuvent être nommés contrôleurs.

Les contrôleurs sont désignés à la majorité des voix exprimées par l'assemblée ordinaire pour une durée d'une année; ils sont révocables dans les mêmes conditions.

Pour exercer leurs fonctions, les contrôleurs ont à tout moment tous pouvoirs d'investigation dans les livres et documents comptables et autres du groupement; ils peuvent en prendre copie.

En outre, le contrôleur de gestion devra recevoir chaque semestre, de l'administrateur unique, un rapport sur la marche des affaires du groupement et sur la situation de ce dernier.

Dans le délai de trois mois, à compter de la clôture du dernier exercice, l'administrateur doit présenter au contrôleur de gestion aux fins de vérification et de contrôle, l'inventaire et les comptes annuels. Le contrôleur de gestion présente à l'assemblée générale annuelle ses observations sur le rapport de l'administrateur unique, ainsi que sur les comptes de l'exercice et les conventions et marchés passés au cours de l'exercice.

Les contrôleurs ne peuvent s'immiscer dans la gestion; ils font un rapport à l'assemblée annuelle, ainsi que chaque fois qu'une assemblée générale est réunie; ils peuvent convoquer une assemblée sur l'ordre du jour qu'ils fixent.

Les contrôleurs ont droit à une indemnité dont le montant sera fixé annuellement par l'assemblée ordinaire.

Au cours de la vie du groupement, le contrôleur des comptes est nommé par l'assemblée générale ordinaire des membres.

**Art. 19. Attributions.** Le ou les contrôleurs des comptes ont pouvoir pour effectuer à tout moment toutes vérifications et tous contrôles des pièces et documents comptables.

A l'exclusion de toute immixtion dans la gestion du groupement, ils vérifient si les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patri-

moine du GIE. Ils doivent, en outre, vérifier la sincérité des informations données par l'administrateur dans son rapport ainsi que leur concordance avec les comptes annuels.

Ils font un rapport dont ils donnent connaissance aux membres lors de l'assemblée annuelle. En outre, ils présentent un rapport sur les conventions conclues entre les administrateurs et le groupement.

**Art. 20. Rémunération.** Les commissaires ont droit à des honoraires qui seront fixés par délibération collective ordinaire des membres et maintenus jusqu'à décision contraire.

### **Titre VII. Comptes, Répartitions**

**Art. 21. Durée de l'exercice.** L'exercice commence le 01 janvier pour finir le 31 décembre.

Toutefois, le premier exercice comprendra également le temps à courir depuis l'immatriculation du groupement jusqu'au 31 décembre 2013.

**Art. 22. Établissement des comptes.** L'administrateur fait établir sous sa responsabilité en fin de chaque exercice un inventaire, et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe); il soumet son rapport à l'assemblée ordinaire qui sera réunie dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

**Art. 23. Répartition des bénéfices et des pertes.** Lorsqu'en fin d'exercice, après déduction des frais généraux et autres charges y compris les amortissements et les provisions, il existe des bénéfices, ceux-ci sont répartis par l'assemblée entre les membres dans la proportion égale.

L'assemblée pourra également décider que tout ou partie des bénéfices seront laissés par les membres, à titre de prêt, pour une certaine durée dans la caisse du groupement.

S'il est constaté des pertes, elles seront portées à un compte "pertes antérieures" qui sera inscrit à l'actif du bilan pour être imputé sur les excédents nets ultérieurs, à moins que l'assemblée ordinaire ne décide de les éteindre; en ce cas, elles seront supportées par les membres dans la proportion de leurs apports.

### **Titre VIII. Dissolution, Liquidation.**

**Art. 24. Dissolution.** L'assemblée générale extraordinaire peut à tout moment décider la dissolution anticipée du groupement.

Le groupement sera également dissous par l'arrivée du terme, par la réalisation ou l'extinction de son objet, ou par décision judiciaire pour de justes motifs.

Le décès d'une personne physique ou la dissolution d'une personne morale, membre ou administrateur du groupement, n'entraîneront pas sa dissolution.

#### **Art. 25. Liquidation.**

25.1. Le groupement est en liquidation dès l'instant de sa dissolution.

La dénomination sociale doit être suivie de la mention "Groupement en liquidation". Cette mention ainsi que le nom du liquidateur doivent figurer sur tous les actes et documents émanant du groupement et destinés aux tiers.

La personnalité morale du groupement subsiste pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

En cas de dissolution du groupement, pour quelque cause que ce soit, le ou les administrateurs en fonctions procèdent aux opérations de liquidation, à moins que l'assemblée générale ordinaire ne leur préfère un ou plusieurs autres liquidateurs qu'elle désigne.

Pendant les opérations de liquidation, le contrôleur de la gestion et le contrôleur des comptes restent en fonctions.

L'assemblée générale conserve ses attributions; notamment, elle a pouvoir de nommer et de révoquer les liquidateurs, les contrôleurs de la gestion et des comptes; elle est convoquée soit par le liquidateur, soit par le contrôleur de la gestion.

**Art. 25.2.** Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif social en bloc ou en détail, même à l'amiable, et d'acquitter le passif.

Toutefois, la vente en bloc ne pourra être effectuée à un membre que du consentement de l'assemblée ordinaire.

En vertu d'une décision extraordinaire, il peut être fait apport de tout ou partie des biens à un autre groupement ou à une société moyennant, en rémunération de cet apport, la remise ou l'attribution de tous droits quelconques, y compris des titres de créance négociables.

**Art. 25.3.** La liquidation est faite par un liquidateur nommé par les membres délibérant dans les conditions prévues pour les décisions collectives ordinaires.

L'administrateur doit remettre ses comptes aux liquidateurs avec toutes pièces justificatives en vue de leur approbation par une décision collective ordinaire des membres.

Tout l'actif social est réalisé et le passif acquitté par le ou les liquidateurs qui ont, à cet effet, les pouvoirs, les plus étendus et qui, s'ils sont plusieurs, ont le droit d'agir ensemble ou séparément.

Toutefois, sauf consentement unanime des membres, la cession de tout ou partie de l'actif du groupement en liquidation, à une personne ayant eu dans celui-ci la qualité de membre, d'administrateur, de contrôleur de gestion ou de contrôleur des comptes, ne peut avoir lieu qu'avec l'autorisation du tribunal de commerce, le ou les liquidateurs et le

contrôleur des comptes dûment entendus; en outre, une telle cession au profit des liquidateurs, de leurs employés, conjoint, ascendants ou descendants est interdite.

La cession globale de l'actif, ou l'apport de l'actif à une autre société, association ou groupement, notamment par voie de fusion, requiert la majorité des trois quarts en capital.

Pendant la durée de la liquidation, les liquidateurs doivent réunir les membres chaque année en assemblée ordinaire pour leur rendre compte de leurs opérations; ils consultent en outre les membres chaque fois qu'ils le jugent utile ou qu'il y en a nécessité. Les décisions sont prises selon leur nature à la majorité prévue pour les assemblées ordinaires ou extraordinaires.

Après l'acquit du passif et des charges sociales, le produit net de la liquidation est employé tout d'abord à rembourser le montant des parts sociales si ce remboursement n'a pas encore été opéré; le surplus est réparti entre tous les membres au prorata du nombre de parts appartenant à chacun d'eux.

Toutefois, les membres peuvent, d'un commun accord et sous réserve des droits des créanciers sociaux, procéder entre eux au partage en nature de tout ou partie de l'actif social.

En fin de liquidation, les membres dûment convoqués par le ou les liquidateurs statuent à la majorité prévue pour les décisions ordinaires, sur le compte définitif de liquidation, le quitus de la gestion du ou des liquidateurs et la décharge de leur mandat.

Ils constatent dans les mêmes conditions la clôture de la liquidation.

Si les liquidateurs négligent de convoquer l'assemblée, le président du tribunal de commerce (ou du tribunal de grande instance s'il s'agit d'un groupement à objet civil) statuant par ordonnance de référé peut, à la demande de tout membre, désigner un mandataire pour procéder à cette convocation.

Si l'assemblée de clôture ne peut délibérer, ou si elle refuse d'approuver les comptes de liquidation, il est statué par décision du tribunal de commerce, à la demande du liquidateur ou de tout intéressé.

**Art. 27. Répartition du boni.** Après extinction du passif, le produit net de la liquidation sera employé au remboursement du montant en valeur des apports libérés.

Le surplus sera réparti entre les membres au prorata de la valeur nominale des parts.

Si l'actif est insuffisant pour régler le passif, les membres seront tenus de faire l'appoint, chacun dans la proportion de sa participation au capital.

## Titre IX. Dispositions diverses

**Art. 28. Dépôt de fonds.** Un membre peut, du consentement des administrateurs, verser dans la caisse du groupement les fonds dont celui-ci a besoin. Les conditions d'intérêt et de retrait des fonds sont réglées par accord entre le prêteur et l'administrateur.

**Art. 29. Contestations.** Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou de sa liquidation soit entre les membres, l'Administration et le groupement, soit entre les membres eux-mêmes relativement aux affaires sociales, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction du tribunal de commerce dans le ressort duquel se trouve le siège social.

A cet effet, en cas de contestation, tout membre est tenu de faire élection de domicile dans le ressort du siège social, et toutes assignations ou significations sont régulièrement faites à ce domicile élu sans avoir égard au domicile réel.

**Art. 30. Règlement intérieur.** Un règlement intérieur, établi par l'assemblée des membres statuant à la majorité de deux tiers des voix, précisera les conditions d'application du présent contrat, sans pouvoir toutefois aller à l'encontre de ses dispositions. Le règlement pourra être modifié dans les mêmes conditions.

Les membres, par le seul fait de leur adhésion au groupement, s'obligent à en respecter toutes les clauses et conditions.

En cas de cession, le cédant devra en remettre un exemplaire à jour au cessionnaire.

**Art. 31. Publications.** Tous pouvoirs sont donnés aux administrateurs pour faire les dépôts et publications prescrits par les textes en vigueur.

**Art. 32. Frais.** Tous les frais concernant la constitution du présent groupement seront pris en charge par ce dernier.

Fait à Senningerberg, le 01 mars deux mille treize, en 3 originaux, deux pour les dépôts légaux, un pour rester déposé au siège social, conformément à la loi, et un exemplaire étant remis en outre à chaque membre au moment de l'adhésion.

M. Manu Volbrecht / M. André Schockweiler.

Référence de publication: 2013036888/350.

(130045003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

**Baltine Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 156.868.

—  
*Rectification*

L130051267 déposé le 29/03/2013

1. Nomination à la fonction de gérant de catégorie B, avec effet au 27 mars 2013 et pour une durée indéterminée de Robert H. Strietzel, né le 10 septembre 1975 à Schwerin, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, signature conjointe Gérant A;

A dater du 27 mars 2013, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérant de catégorie A:*

Fabrice M.G. Mas

*Gérant de catégorie B:*

Robert H. Strietzel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Représentée par Fabrice M.G. Mas

*Gérant A*

Référence de publication: 2013042530/20.

(130051816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**Mountmellick, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 124.742.

—  
EXTRAIT

En date du 25 mars 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Kees-Jan Avis en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 29 mars 2013;
- Margus Jõemaa, né le 8 mars 1984, à Viljandi, Estonie, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B de la Société avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

A compter du 21 janvier 2013, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Jacques de Patoul, gérant A;
- Virginia Strelen, gérant B;
- Margus Jõemaa, gérant B;
- Michael Kearns, gérant B.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013042376/20.

(130051384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

---

**Fin.Sia S.A., Société Anonyme Soparfi.**

R.C.S. Luxembourg B 53.218.

1. Le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société FIN.SIA S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-53218 est dénoncé avec effet immédiat.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société FIN.SIA S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

L.M.C Group S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2013042240/14.

(130051249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

---

**Fondation Kannerschlass, Fondation.**

Siège social: L-4434 Sanem, 12, rue Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg G 47.

Suite aux différents changements du conseil d'administration, il se compose désormais des membres suivants:

ANTON Nico,  
CECCOTTO Raymond,  
CLEES Michel,  
FABECK-THILTGES Viviane,  
FEIDT Guy,  
GULLUNI Daniel,  
HICK Hervé,  
KMIOTEK Christian,  
MAHNEN François,  
MEYERS Jean-Paul,  
PEIFFER-TRIERWEILER Sonja,  
PREGNO Gilbert,  
SIMON Nicole,  
WEBER Mady

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013042248/25.

(130050312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

---

**Fortunie Developments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 55.709.

1. Le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société FORTUNIE DEVELOPMENTS S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-55.709 est dénoncé avec effet immédiat.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société FORTUNIE DEVELOPMENTS S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

L.M.C Group S.A

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2013042250/14.

(130051279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

---

**Foyer Assurances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 34.237.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 mars 2013 que Madame Nathalie WORRÉ ainsi que Messieurs André BIRGET, Benoît DURTE, Marc LAUER, Henri MARX, Christian PENNING et Gilbert WOLTER ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2013.

Monsieur Gilbert WOLTER a été reconduit comme Président du Conseil d'administration pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2014 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER ASSURANCES S.A.

Référence de publication: 2013042251/15.

(130051326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

---

**Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 160.797.

—  
EXTRAIT

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 avril 2011 Emmanuel Réveillaud, David Catala et Peter Iliopoulos ont été nommés gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl*

Référence de publication: 2013042258/12.

(130051721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

---

**Fidinter, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.  
R.C.S. Luxembourg B 115.907.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2013*

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

Il est également porté à la connaissance des tiers:

- L'adresse du gérant et de l'Associé unique est désormais le 30, Dernier Sol L-2543 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013042237/15.

(130051734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

---

**DDA AD, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 164.340.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of March, before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, a notary resident in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

L Real Estate S.C.A. SICAR, a corporate partnership limited by shares under the form of an investment company in risk capital (société en commandite par actions sous forme de société d'investissement en capital à risque) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 2-4 Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies, under number B 144.783 (the Sole Shareholder),

represented by Me Marjorie André, a lawyer whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 14 February 2013,

being the sole shareholder of DDA AD, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 2-4 Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.340 (the Company).

The Company was incorporated on 26 October 2011 pursuant to a deed drawn up by Me Martine Schaeffer, a notary resident in Luxembourg City, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -3070 of 14 December 2011.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. suppression of the nominal value of the shares;
2. creation of the class A shares and class B shares and reclassification of the existing one hundred thousand (100,000) shares into one hundred thousand (100,000) class B shares each without nominal value;
3. change of the functional currency of the share capital of the Company from United Arab Emirates Dirhams to United States Dollars denomination at the exchange rate published by Bloomberg on February 11, 2013 (i.e. AED 1 = USD 0.272242) so that the share capital of the Company now amounts to twenty seven thousand two hundred and twenty-four United States Dollars (USD 27,224) and merger of the existing 100,000 class B shares into twenty seven thousand two hundred and twenty four (27,224) class B shares each without nominal value so that the share capital is now represented by twenty seven thousand two hundred and twenty four (27,224) class B shares. Any decimal amount left after rounding will be allocated to the share premium account of the Company;
4. conversion of all accounts in the books of the Company from United Arab Emirates Dirhams (AED) to United States Dollars (USD);
5. increase of the share capital of the Company, from its amount of twenty seven thousand two hundred and twenty four United States Dollars (USD 27,224) to an amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-), by the issue of sixty-four thousand two hundred and eighty seven (64,287) class A shares each without nominal value and eight thousand four hundred and eighty-nine (8,489) class B shares each without nominal value, subscription and payment of the aforementioned newly issued class A shares and class B shares;
6. reintroduction of a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share; and
7. full restatement of the Articles of the Company including the article 3 (the corporate object) of the articles of association of the Company (the Articles) which shall now read as follows:

**Art. 1. "Corporate object.**

1.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations, in connection with the investment in the project to develop, manage, and sell an investment in Abu Dhabi consisting of a mixed used project located on seventeen (17) hectares of land on the Island of Saadyat, Abu Dhabi, UAE, comprising a significant luxury retail component (the "Investment") in accordance with the terms of the Development and Shareholders' Agreement (the "DSA") entered into with Tourism Development & Investment Company ("TDIC") on 27 December 2012. The total project cost (all-in cost), the total joint venture partners' funding, the contemplated development date, the exit date and conditions and the capitalising rents shall be as agreed between the shareholders and the Company in any agreement in existence from time to time between the shareholders of the Company and the Company. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

1.2. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

1.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

1.4. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

1.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object."

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves that forthwith the share capital of the company shall be represented by class A shares and class B shares and all existing shares, being held by the Sole Shareholder, shall be reclassified into class B shares.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the functional currency of the share capital of the Company from United Arab Emirates Dirhams (AED) to United States Dollars (USD) denomination.

The Shareholder notes that the current share capital of the Company is set at one hundred thousand United Arab Emirates dirhams (AED 100,000.-), being the United States Dollars equivalent of twenty-seven thousand two hundred and twenty-four and twenty cents (USD 27,224.20) on the basis of the exchange rate published by Bloomberg on February 11, 2013 at 5:00 p.m. (i.e. AED 1 = USD 0.272242).

The current share capital of an amount of one hundred thousand United Arab Emirates dirhams (AED 100,000.-) will therefore be converted into twenty seven thousand two hundred and twenty-four United States Dollars (USD 27,224) consisting of twenty-seven thousand two hundred and twenty-four (27,224) class B shares without nominal value. The amount of twenty United States Dollars cent (USD 0.20) will be allocated to the share premium account of the Company.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from United Arab Emirates Dirhams to United States Dollars (USD) with effect as of 13 March 2013.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital with immediate effect by an amount of seventy-two thousand seven hundred and seventy-six United States Dollars (USD 72,776),

to raise it from its present amount of twenty seven thousand two hundred and twenty-four United States Dollars (USD 27,224), represented by twenty seven thousand two hundred and twenty-four (27,224) class B shares,

to one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-), represented by sixty-four thousand two hundred and eighty-seven (64,287) class A shares and thirty-five thousand seven hundred and thirteen (35,713) class B shares,

by the issue of seventy-two thousand seven hundred and seventy-six (72,776) new shares in the Company.

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder resolves to approve the subscription and full payment of the New Shares by the actual Sole Shareholders and by three new subscribers:

Tikehau Capital Partners, a société par actions simplifiée a company duly incorporated and existing under the laws of France having its registered office at 134, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, registered with the French Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under the number 477 599 104, represented by its President, the company Tikehau Capital Advisors, a société par actions simplifiée incorporated under the laws of France having its registered office at 134, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, registered with the French Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under the number 480 622 026, represented by its President Antoine FLAMARION, here represented by Marjorie André, 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 15 February 2013, who declares that Tikehau Capital Partners subscribes to eight thousand nine hundred and twenty-nine (8,929) new class A shares and pays them up fully by a contribution in cash of eight thousand nine hundred and twenty-nine United States Dollars (USD 8,929);

CP Realty Ltd a company incorporated under the laws of Jersey has its registered office at 13 Castle Street, St. Helier, Jersey, JE4 0ZE, and is registered with the Jersey companies registry under number 111867, here represented by Marjorie André, 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 14 February 2013,

who declares that CP Realty Ltd subscribes to thirty seven thousand five hundred (37,500) new class A shares and pays them up fully by a contribution in cash of thirty seven thousand five hundred United States Dollars (USD 37,500);

Société Financière Terramaris S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Switzerland with its registered office at rue de Romont 18 1700 Fribourg, Switzerland, and is registered with the Swiss trade register under number CH-217.0.131.471-1, here represented by Marjorie André, 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 28 February 2013,

who declares that Société Financière Terramaris S.A. subscribes to seventeen thousand eight hundred and fifty eight (17,858) new class A shares and pays them up fully by a contribution in cash of seventeen thousand eight hundred and fifty-eight United States Dollars (USD 17,858);

The Sole Shareholder, Tikehau Capital Partners, CP Realty Ltd and Société Financière Terramaris S.A., being together referred as the Shareholders.

L Real Estate S.C.A. SICAR, a corporate partnership limited by shares under the form of an investment company in risk capital (société en commandite par actions sous forme de société d'investissement en capital à risque) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 2-4 Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies, under number B 144.783, here represented by Marjorie André, 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 14 February 2013,

who declares that the Contributor subscribes to eight thousand four hundred and eighty-nine (8,489) new class B shares and pays them up fully by a contribution in cash of eight thousand four hundred and eighty-nine United States Dollars (USD 8,489);

The amount of seventy-two thousand seven hundred and seventy-six United States Dollars (USD 72,776) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

*Sixth resolution*

The Shareholders resolve to reintroduce a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share.

*Seventh resolution*

The Shareholders resolves to fully restate the Articles, which shall forthwith read as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "DDA AD" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations, in connection with the investment in the project to develop, manage, and sell an investment in Abu Dhabi consisting of a mixed used project located on seventeen (17) hectares of land on the Island of Saadyat, Abu Dhabi, UAE, comprising a significant luxury retail component (the "Investment") in accordance with the terms of the Development and Shareholders' Agreement (the "DSA") entered into with Tourism Development & Investment Company ("TDIC") on 27 December 2012. The total project cost (all-in cost), the total joint venture partners' funding, the contemplated development date, the exit date and conditions and the capitalising rents shall be as agreed between the shareholders and the Company in any agreement in existence from time to time between the shareholders of the Company and the Company. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

3.2. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.4. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or more shareholders.

## II. Capital - Shares - Commitments

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000), represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, represented by sixty-four thousand two hundred eighty-seven (64,287) class A shares (the A Shares) and thirty-five thousand seven hundred thirteen (35,713) class B shares (the B Shares).

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles, in particular with respect to any capital increase made as a result of an increase in Commitments in accordance with article 7 (Commitments), and be subject to the terms of any agreements in existence from time to time between the shareholders of the Company and the Company.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. A shares and B shares shall have the same rights and obligations, provided however that the remuneration of the manager will be paid out of the contributions made to the Company by the holders of A shares only, such amount being allocated to each such holder of A shares pro rata to its respective shareholding.

6.3. All shareholders in the Company shall be treated equally, save as expressly provided otherwise in any agreements in existence from time to time between the shareholders of the Company and the Company.

6.4. The shares are freely transferable among shareholders.

6.5. Any transfer of shares in the Company held by a shareholder will be subject to the concomitant transfer of the same proportion of debt securities in the Company held by such shareholder, subject to the terms of any agreements in existence from time to time between the shareholders of the Company and the Company. For the avoidance of doubt, a shareholder may only transfer shares if, at the same time, such shareholder also makes a proportionate transfer of securities and/or debt held by it in the Company (and vice versa) so that, following such transfer, the ratio of the number of shares held by such shareholder to the total number of outstanding shares shall, as closely as possible, equal the ratio of the number of securities and/or debt held by it in the Company held by such shareholder to the total number of outstanding securities and/or debt held by it in the Company.

6.6. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.7. When the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least eighty per cent (80%) of the share capital.

6.8. Notwithstanding clause 6.7, the transfer of Shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing at least eighty per cent (80%) of the share capital owned by the surviving shareholders.

6.9. No shareholder shall be entitled to transfer or otherwise dispose of its shares to a third party without first offering them for transfer to the other shareholders, with the exception of a transfer of shares to an Affiliated Company. For the avoidance of doubt, the preemption rights described in clauses 6.9 to 6.15 shall not apply to a transfer of shares to an Affiliated Company.

6.10. A shareholder who wishes to transfer shares (the "Transferor") to a third party shall give notice to the other shareholders (the "Transferees") in accordance with clause 6.11 below (a "Transfer Notice").

6.11. The Transfer Notice shall specify the number of shares offered (which shall constitute all the shares owned by the Transferor) (the "Proposed Shares") and the price and all other conditions at which they are offered, and shall invite the Transferees to notify the Board within a period of ten (10) Business Days from the date of the Transfer Notice whether they are willing to purchase the Proposed Shares and the number of shares they wish to acquire.

6.12. Each shareholder shall have the right to acquire a number of shares pro rata to its respective Commitment with respect to the total amount of the Commitments of the other shareholders who have expressed their interest in acquiring the Proposed Shares.

6.13. At the end of the period of ten (10) Business Days mentioned above, if one (1) or more shareholders express (es) its(their) intention to purchase all of the Proposed Shares, the Board shall inform the Transferor as soon as possible that one (1) or more shareholder(s) wishes to acquire all of the Proposed Shares, and shall indicate the number of shares that each shareholder proposes to purchase. Where the requests exceed the number of Proposed Shares, the Proposed Shares shall be allocated amongst the shareholders who have expressed their wish to acquire the Proposed Shares, pro rata to their respective Commitments with respect to the total amount of the Commitments of shareholders who have expressed their wish to acquire the Proposed Shares.

6.14. On the expiry of the offer period referred to in clause 6.11, if the Transferees have notified the Board that they wish to purchase the Proposed Shares, the Transferees shall be bound to pay the purchase price for, and to accept a transfer of, the Proposed Shares and the Transferor shall be bound, on payment of the purchase price, to transfer such Proposed Shares to the Transferees.

6.15. If, after the expiry of the offer period referred to in clause 6.11, the Transferees have not notified the Board that they wish to purchase the Proposed Shares, or if the requests by the Transferees is less than the total number of Proposed Shares, the Transferor may at any time within a period of ninety (90) Business Days after the expiry of that offer period,

transfer the Proposed Shares (or the portion of Proposed Shares which have not been pre-empted by the other shareholders as described above, as the case may be) to any person whose identity has been approved by the other shareholders in accordance with Art 6.7 (such approval not to be unreasonably withheld) and at a price no less than the price contained in the Transfer Notice.

6.16. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.17. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.18. The Company may, subject to the consent of shareholders representing at least eighty per cent (80%) of the share capital, redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

#### **Art. 7. Commitments.**

7.1. The Company may accept Total Commitments, in an amount up to the Target Total Commitments in the sole discretion of the Board subject to the terms of any agreements in existence from time to time between the shareholders of the Company and the Company.

7.2. Any proposed increase of the Total Commitments which exceeds the Target Total Commitments shall be subject to the prior consent of shareholders representing at least eighty per cent (80%) of the share capital of the Company, shall be subject to a priority subscription right for the existing shareholders and shall be subject to the terms of any agreements in existence from time to time between the shareholders of the Company and the Company. Each existing shareholder shall have the right to increase its Initial Commitment such that following such increase in its Initial Commitment, the proportion which such shareholder's increased Commitment bears to the increased Total Commitments of the Company remains the same as the proportion which such shareholder's Initial Commitment (prior to such increase) bore to the Target Total Commitments.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 8. Appointment and Removal of managers.**

8.1. The Company shall be managed by L Real Estate SA, a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre du Commerce et des Sociétés under the number B 144.610 (the "manager").

8.2. The manager may be removed at any time, with cause, by a resolution of the shareholders in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 9. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

##### **9.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) However, without prejudice to any actions which based on the Law are prerogatives of the shareholders, the Board may not take any of the following decisions without the prior consent of shareholders holding at least eighty per cent (80%) of the share capital of the Company:

- a) any decision to change any management fee, pay bonuses or other remuneration to the Board;
- b) the creation or liquidation of any subsidiaries other than in connection with the Investment;
- c) the acquisition, alienation, subscription of any shares and securities or acquisition (alienation) of any participation rights in any company, groups, partnerships, joint undertakings other than the Investment;
- d) the entry into any joint venture and similar agreements other than in connection with the Investment;
- e) issuance by the Company of any securities, bonds, debt securities or other financial instruments or providing or changing the rights relating to such securities, bonds, debt securities or other financial instruments;
- f) the appointment of any person as auditor of the Company other than one of the following companies: KPMG, Deloitte, PricewaterhouseCoopers or Ernst & Young, or any of their respective successors or assigns;
- g) an increase of the Total Commitments in excess of the Target Total Commitments.

(iii) Further, the Board may not take any decision nor make any formal proposal to the shareholders with respect to (i) the exit from the Investment on terms and conditions which represent any adverse change with respect to the terms and conditions agreed upon in the DSA, and (ii) in particular any adverse change with regard to a rent capitalisation which may be agreed in any agreement in existence from time to time between the shareholders of the Company and the Company, without the prior consent of shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company.

- (iv) The Board may delegate special or limited powers to one (1) or more agents for specific matters.

(v) The Board shall prepare quarterly management reports to be sent to all the shareholders which shall include the financial affairs and position of the Investment, including a financial summary, unaudited management accounts and a business update with respect to the Investment.

#### 9.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

#### 9.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager, or, if several managers are appointed, by the joint signature of any two (2) managers.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 10. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### **Art. 12. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.**

##### 12.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

##### 12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least fifteen (15) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice and the notice period shall be reduced to two (2) Business Days.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders.

The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board which shall not be shorter than the notice periods set out in (ii) above. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be adopted by shareholders representing at least eighty per cent (80%) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of at least eighty per cent (80%) of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders representing at least eighty per cent (80%) of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's Commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 13. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

14.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

14.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the thirtieth (30th) day of April of each year at 09.30 a.m. If that day is not a Business Day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day.

**Art. 15. Auditors.**

15.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one (1) or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

15.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one (1) or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one (1) or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 16. Allocation of profits.**

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. Upon proposal by the Board, the shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends;

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

16.4. Any distributions made by the Company, whether by means of dividend payment or repayment of capital, shall, in addition to the terms of these Articles, be subject to the terms of any agreements entered into between the shareholders of the Company from time to time.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders representing at least eighty per cent (80%) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.1. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in accordance with the terms of any agreements entered into between the shareholders of the Company from time to time.

## VII. General provisions

17.2. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.3. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.4. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.5. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

## VIII. Definitions

18. Affiliated Company	with respect to any body corporate ("C"), any other body corporate that directly or indirectly through one (1) or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with C. For the purposes of this definition, the term "controls," "is controlled by" or "under common control with" means (i) the direct or indirect ownership equal to or in excess of fifty per cent (50%) of the equity interests (or interests convertible into or otherwise exchangeable for equity interests) in a body corporate, or (ii) possession of the securities carrying the direct or indirect right to vote equal to or in excess of fifty per cent (50%) of the voting securities or elect equal to or in excess of fifty per cent (50%) of the board of directors or other governing body of a body corporate (whether by securities ownership, contract or otherwise)
Business Day	a day (not being a Saturday or Sunday or a public holiday) on which banks are generally open for non-automated business in Luxembourg
Commitment	in relation to a shareholder, the amount committed by it to the Company (and accepted by the Company), whether or not such amount has been advanced in whole or in part and whether or not it has been repaid to the shareholder in whole or in part
Initial Commitment	with respect to a shareholder, its initial Commitment in the Company as indicated in its Subscription Agreement
Target Total Commitments	two hundred million US Dollars (USD 200,000,000)
Total Commitments	the total amount of the Commitments of all the shareholders in the Company

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately amount in EUR 2000 (two thousand Euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le treizième jour du mois de mars, par devant Maître Martine SCHAEFFER, soussigné, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

L Real Estate S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions, ayant adopté le statut de société d'investissement en capital à risque, régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe à 2-4 Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 144.783 (l'Associé Unique),

représentée par M<sup>e</sup> Marjorie André, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 février 2013,

étant l'associé unique de DDA AD, une société à responsabilité limitée ayant son siège social 2-4 Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.340 (la Société).

La Société a été constituée le 26 Octobre 2011 suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 3070 du 14 décembre 2011.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, la procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

i. Que l'Associé Unique détient tous les parts sociales du capital social de la Société;

ii. Que l'agenda de l'assemblée était libellée comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales;

2. Création des parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et classe B (les Parts Sociales de Classe B) et reclassification des parts existantes cent mille (100.000) parts sociales existantes en cent mille (100.000) Parts Sociales de Classe B sans valeur nominale;

3. Changement de la devise fonctionnelle du capital social de la Société des Dirhams des Emirats Arabes Unis en Dollar Américain au taux de change publié par Bloomberg le 11 février 2013 (i.e. AED 1 = USD 0.272242) de façon que le capital social de la Société se chiffre à vingt-sept mille deux cent vingt-quatre Dollars Américains (USD 27,224) et fusion des existantes 100.000 Parts Sociales de Classe B existantes sans valeur nominale de manière à ce que le capital social soit maintenant représenté par vingt-sept mille deux cent vingt-quatre (27.224) Parts Sociales de Classe B. Toute fraction décimale restant après arrondissement sera attribuée au compte des primes d'émission de la Société;

4. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société du Dirhams des Emirats Arabes Unis(AED) au Dollars Américains (USD);

5. Augmentation du capital social de la Société, de son montant de vingt-sept mille deux cent vingt-quatre (27,224) Parts Sociales de Classe B à cent mille Dollars Américains (USD 100,000) représenté par soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-sept (64,287) Parts Sociales de Classe A sans valeur nominale et huit mille et quatre cent quatre-vingt-neuf (8,489) Parts Sociales de Classe B sans valeur nominale, souscription et versement des nouvellement émises Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B;

6. Reintroduction de la valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1.-) par Part Sociale; et

7. Refonte intégrale des statuts de la Société incluant l'article 3 (l'objet social) des statuts de la société (les Statuts) qui se lit comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Objet social.**

1.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations, dans le cadre de l'investissement dans le projet de développement, de gestion et de vente d'un investissement à Abou Dhabi composé d'un projet à utilité mixte situé sur un terrain de 17ha sur l'île de Saadyat, Abou Dhabi, EAU comportant un important commerce de produits de luxe (l'Investissement) conformément aux termes du Pacte d'Associés (Pacte d'Associés) et de Développement conclu avec Tourism Development & Investment Company (TDIC) le 27 décembre 2012. Le coût total du projet (tout compris), le financement des associés en entreprise commune, la date de développement prévue, la date et les conditions de sortie et la capitalisation des intérêts sera convenue entre les associés et la Société par toute convention pouvant être conclue entre les associés de la Société et la Société. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

1.2. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

1.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

1.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

1.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivants:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des Parts Sociales.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide que le capital social de la Société doit être immédiatement représenté par des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B et que les Parts Sociales existantes qui étaient détenues par l'Associé Unique doivent être requalifiées comme des Parts Sociales de Classe B.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la devise fonctionnelle du capital social de la Société des Dirhams des Emirats Arabes Unis (AED) en Dollars Américains (USD).

L'Associé Unique souligne que le capital social de la Société est fixé à cent mille Dirhams des Emirats Arabes Unis (AED 100,000), ce qui équivaut à vingt-sept mille deux cent vingt-quatre virgule vingt cents Dollars Américains (USD 27.224,20) selon le taux de change publié par Bloomberg le 11 février 2013 à 17h00 (i.e. AED 1 = USD 0.272242).

Le capital social actuel d'un montant de cent mille Dirhams des Emirats Arabes Unis (AED 100.000) sera donc converti en vingt-sept mille deux cent vingt-quatre Dollars Américains (USD 27.224) représenté par vingt-sept mille deux cent vingt-quatre (27.224) Parts Sociales de classe B sans valeur nominale. Le montant de vingt cent de Dollars Américains (USD 0,20) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de Dirham des Emirats Arabes Unis (AED) en Dollar Américain (USD) avec effet à partir du 13 mars 2013.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société avec effet immédiat d'un montant de soixante-douze mille sept cent soixante seize Dollars Américains (USD 72.776)

pour augmenter de son montant actuel de vingt-sept mille deux cent vingt-quatre Dollars Américains (USD 27.224), représenté par vingt-sept mille deux cent vingt-quatre (27.224) Parts Sociales de classe B

à cent mille Dollars Américains (USD 100,000) représenté par soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-sept (64,287) Parts Sociales de classe A et trente-cinq mille sept cent treize (35,713) Parts Sociales de classe B,

par l'émission de soixante-douze mille sept cent soixante-seize (72,776) nouvelles Parts Sociales de la Société.

*Souscription - Paiement*

L'Associé Unique décide d'approuver la souscription et le paiement intégral de Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique et 3 nouveaux souscripteurs comme suit:

Tikehau Capital Partners, une société par actions simplifiée régie par les lois françaises, ayant son siège social au 134, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 477 599 104, représentée par son Président, la société Tikehau Capital Advisors, une société par actions simplifiée régie par les lois françaises, ayant son siège social au 134, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 480 622 026, représentée par son Président

Antoine FLAMARION ici représenté par Marjorie André, 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 février 2013

qui déclare que Tikehau Capital Partners souscrit huit mille neuf cent vingt neuf (8,929) nouvelles parts sociales de classe A et les paie par apport en numéraire de huit mille neuf cent vingt neuf Dollars Américains (USD 8,929);

CP Realty Ltd une société régie par les lois de Jersey ayant son siège social au 13 Castle Street, St. Helier, Jersey, JE4 0ZE, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey (Jersey companies registry) sous le numéro 111867, ici représenté par Marjorie André, 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 février 2013

qui déclare que CP Realty Ltd souscrit trente-sept mille cinq cent (37,500) nouvelles parts sociales de classe A et les paie par apport en numéraire de trente-sept mille cinq cent Dollars Américains (USD 37,500);

Société Financière Terramaris S.A., une société anonyme régie par les lois suisses, ayant son siège social à rue de Romont 18 1700 Fribourg, Suisse, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Suisse sous le numéro CH-217.0.131.471-1, ici représenté par Marjorie André, 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 février 2013

qui déclare que Société Financière Terramaris S.A. souscrit dix-sept mille huit cent cinquante huit (17,858) nouvelles parts sociales de classe A et les paie par apport en numéraire de dix-sept mille huit cent cinquante huit Dollars Américains (USD 17,858).

L'associé Unique, Tikehau Capital Partners, CP Realty Ltd et Société Financière Terramaris S.A., sont collectivement nommés les Associés.

L Real Estate S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions sous forme de société d'investissement en capital à risque régie par les lois du Luxembourg ayant son siège social au 2-4 Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.783, ici représenté par Marjorie André, 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 février 2013

qui déclare que le Contributeur souscrit huit mille quatre cent quatre-vingt-neuf (8,489) nouvelles parts sociales de classe B et les paie par apport en numéraire de huit mille quatre cent quatre-vingt-neuf Dollars Américains (USD 8,489);

Le montant de soixante-douze mille sept cent soixante-seize Dollars Américains (USD 72,776) est à la disposition de la Société, le notaire soussigné en ayant reçu la preuve.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale d'une Part Sociale à un Dollar Américain (USD 1).

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts de la Société, qui devront être lus comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "DDA AD" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations, dans le cadre de l'investissement dans le projet de développement, de gestion et de vente d'un investissement à Abou Dhabi composé d'un projet à utilité mixte situé sur un terrain de 17ha sur l'île de Saadyat, Abou Dhabi, EAU comportant un important commerce de produits de luxe (l'Investissement) conformément aux termes du Pacte d'Associés (Pacte d'Associés) et de Développement conclu avec Tourism Development & Investment Company (TDIC) le 27 décembre 2012. Le coût total du projet (tout compris), le financement des associés en entreprise commune, la date de développement prévue, la date et les conditions de sortie

et la capitalisation des intérêts sera convenue entre les associés et la Société par toute convention pouvant être conclue entre les associés de la Société et la Société. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

3.2. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales - Engagements**

#### **5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cent mille dollars américains (USD 100.000), représentés par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, divisées en soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-sept (64.287) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et trente cinq mille sept cent treize (35.713) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B).

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts en particulier en, relation avec toute augmentation de capital fait à la suite d'une augmentation des Participations en accord avec l'article 7 (Participations) et sous réserve des conditions de tout contrat pouvant être conclu dans le temps entre les associés de la Société et la Société.

#### **6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales de Classe A et B se verront octroyées les mêmes droits et obligations, en précisant cependant que la rémunération du gérant sera payée à partir des contributions faites par la Société aux détenteurs de parts sociales de Classe A seulement, un tel montant étant alloué aux détenteurs de parts sociales de Classe A au pro rata de leur participation.

6.3. Tous les associés de la Société seront traités de manière égalitaire, sauf s'il en est disposé autrement dans tout contrat existant entre les associés de la Société et la Société.

6.4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.5. Tout transfert de parts sociales de la Société fera l'objet d'un transfert concomitant de la même proportion d'instruments de dette émis par la Société, conformément aux dispositions contenues dans tout contrat existant entre les associés de la Société et la Société. Pour éviter toute incertitude, un associé ne peut transférer ses parts sociales que si, en même temps, un tel associé transfère la même proportion de titres ou d'instrument de dette qu'il détient dans la Société (et vice versa) de sorte que, à la suite d'un tel transfert, le ratio du nombre de parts sociales détenu par un tel associé sur le montant total des parts sociales en cours, sera aussi proche que possible égal à la proportion du nombre de titres ou d'instrument de dette qu'il détient dans la Société, au nombre total de titres ou d'instrument de dette en cours qu'il détient dans la Société.

6.6. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.7. Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (entre vifs) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins quatre-vingts pourcents (80%) du capital social.

6.8. Nonobstant l'article 6.7, la cession de parts sociales à des tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant au moins quatre-vingts pourcents (80%) du capital social détenu par les associés survivants.

6.9. Aucun associé ne sera autorisé à céder ou à vendre d'une autre manière ses parts sociales à un tiers sans les proposer en premier lieu aux autres associés sauf en cas de transfert de Parts Sociales à une Société Affiliée. Afin d'éviter tout doute, les droits de préemption décrits dans les clauses 6.9 et 6.15 ne s'appliqueront pas aux transferts de Parts Sociales à une Société Affiliée.

6.10. Un associé souhaitant céder des parts sociales (le Cédant) à un tiers devra en avertir les autres associés (les Cessionnaires) conformément à l'article 6.11 ci-dessous (l'Avis de Cession).

6.11. L'Avis de Cession précisera le nombre de parts sociales proposées (qui correspondra au nombre de parts sociales détenues par le Cédant) (les Parts Proposées), le prix et toutes les autres conditions auxquelles elles sont proposées. L'Avis de Cession invitera les Cessionnaires à faire part au Conseil, dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables à compter de la date de l'Avis de Cession, de leur intention d'acheter les Parts Proposées et du nombre de parts sociales qu'ils souhaitent acquérir.

6.12. Chaque associé pourra acquérir un nombre de parts sociales proportionnel à sa Participation au regard du montant total des Participations des autres associés ayant exprimé le souhait d'acquérir les Parts Proposées.

6.13. A la fin de la période de dix (10) Jours Ouvrables mentionnée ci-dessus, si un (1) ou plusieurs associés ont fait part de leur intention d'acquérir toutes les Parts Proposées, le Conseil informera au plus vite le Cédant du ou des associés souhaitant acquérir toutes les Parts Proposées et le nombre de parts que chaque associé souhaite acquérir. Si la demande excède le nombre de Parts Proposées, les Parts Proposées seront affectées entre les associés souhaitant acquérir des Parts Proposées proportionnellement à leur Participation au regard du montant total des Participations des associés souhaitant acquérir des Parts Proposées.

6.14. A l'expiration du délai de l'offre mentionnée à l'article 6.11, si les Cessionnaires ont fait part au Conseil de leur intention d'acquérir les Parts Proposées, les Cessionnaires devront régler le prix d'achat et accepter la cession des Parts Proposées et le Cédant devra dès réception du règlement du prix d'achat, céder les Parts Proposées aux Cessionnaires.

6.15. Si, à l'expiration du délai de l'offre mentionnée à l'article 6.11, les Cessionnaires n'ont pas fait part au Conseil de leur intention d'acquérir les Parts Proposées, ou si les Cessionnaires ne souhaitent pas acquérir la totalité des Parts Proposées, le Cédant peut, pendant une période de quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrables à compter de l'expiration dudit délai, céder les Parts Proposées (ou la partie des Parts Proposées que les autres associés ne souhaitent pas acquérir, comme mentionné ci-dessus, le cas échéant) à une autre personne dont l'identité sera approuvée par les autres associés conformément à l'article 6.7 (ladite approbation ne pourra être déraisonnablement retenue) et à un prix qui ne pourra être inférieur à celui mentionné dans l'Avis de Cession.

6.16. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.17. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.18. Sous réserve d'avoir l'approbation des associés représentant au moins quatre-vingts (80%) pourcent du capital social, la Société pourra racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **7. Participations.**

7.1. La Société pourra accepter une Participation Totale à concurrence de la Participation Totale Cible, ceci étant laissé à la libre appréciation du Conseil soumis aux stipulations de toute convention pouvant exister entre les associés et de la Société et la Société.

7.2. Toute proposition d'augmentation de la Participation Totale qui dépasserait la Participation Totale Cible, peut être soumise au consentement préalable des associés représentant au moins quatre-vingt pourcents (80%) du Capital Social, pourrait être soumise au droit de souscription prioritaire des associés existants et pourrait être soumise aux stipulations de toute convention pouvant exister entre les associés et de la Société et la Société. Chaque associé existant pourra augmenter sa Participation Initiale, de manière à ce que après cette augmentation de sa Participation Initiale, la portion de la Participation augmentée du dit associé par rapport à la Participation Totale augmentée corresponde à la portion de la Participation Initiale dudit associé (avant ladite augmentation) par rapport à la Participation Totale Cible.

## **III. Gestion - Représentation**

### **8. Nomination et Révocation des gérants.**

8.1. La Société est gérée par L Real Estate SA, une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.610 (le gérant).

8.2. Le gérant est révocable à tout moment, avec raison, par une décision des associés prise conformément aux conditions prévues pour la modification des Statuts.

**9. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Pouvoirs du conseil de gérance

9.1.A. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

9.1.B. Cependant, sous réserve des actions que la Loi attribue aux associés, le Conseil ne pourra prendre aucune des décisions suivantes sans l'accord préalable des associés détenant au moins quatre-vingts pourcents (80%) du capital social de la Société:

9.1.B.1. toute décision de modifier les frais de gestion, de payer des bonus ou autre rémunération du Conseil;

9.1.B.2. la création ou la liquidation de filiales autre que dans le cadre de l'Investissement;

9.1.B.3. l'acquisition, la vente, la souscription de toutes parts sociales et titres ou l'acquisition (la vente) de tout droit de participation dans une société, groupe, société de personnes, entreprise commune autres que l'Investissement;

9.1.B.4. la conclusion d'une joint venture et contrats similaires autrement que dans le cadre de l'Investissement;

9.1.B.5. l'émission par la Société de tous titres, obligations, titres de créance ou autres instruments financiers ou l'octroi ou la modification des droits liés à ces titres, obligations, titres de créance et autres instruments financiers;

9.1.B.6. la nomination de toute personne en tant que commissaire de la Société autre qu'une des sociétés suivantes: KPMG, Deloitte, PricewaterhouseCoopers ou Ernst & Young, ou un de leurs successeurs ou ayant-droits respectifs.

9.1.B.7. Une augmentation de la Participation Totale supérieure à la Participation Totale Cible.

9.1.C.

9.1.D. Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un (1) ou plusieurs agents pour des points particuliers.

9.1.E. Trimestriellement, le Conseil préparera des rapports de gestion qui seront envoyés aux associés comprenant les finances et la position de l'Investissement, y compris un résumé financier, des comptes de gestion non-audités et une mise-à-jour de l'évolution de l'Investissement.

9.2. Procédure

9.2.A. Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

9.2.B. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.2.C. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.2.D. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.2.E. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.2.F. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

9.2.G. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3. Représentation

9.3.A. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants ont été nommés, par les signatures jointes de deux (2) gérants.

9.3.B. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**10. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**11. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### 12. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

###### 12.1. Pouvoirs et droits de vote

12.1.A. Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

12.1.B. Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

12.1.C. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

12.2.A. Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

12.2.B. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins quinze (15) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée et le délai de convocation sera alors réduit à deux (2) Jours Ouvrables.

12.2.C. Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil qui ne pourra être inférieur aux délais de convocation mentionnés au point (ii) ci-dessus. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

12.2.D. Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

12.2.E. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

12.2.F. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

12.2.G. Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés représentant au moins quatre-vingts pourcents (80%) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à une majorité d'au moins quatre-vingts pourcents (80%) des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

12.2.H. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés représentant au moins quatre-vingts pourcents (80%) du capital social.

12.2.I. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de la Participation d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

12.2.J. Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

##### 13. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

13.1.A. l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

13.1.B. toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

13.1.C. les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

14.4.A. si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

14.4.B. si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

14.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le trentième (30ème) jour du mois d'avril de chaque année à 9 heures et demi. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

## 15. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

15.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

## 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Sur proposition du Conseil, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

16.3.A. des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

16.3.B. ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

16.3.C. la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

16.3.D. compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés; et

16.3.E. si les dividendes intérimaires versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés reverseront l'excédent à la Société.

16.4. Toute distribution effectuée par la Société, que ce soit par versement de dividendes ou remboursement de capital, sera soumise, en plus des stipulations des présents Statuts, aux conditions de tout contrat conclu dans le temps entre les associés de la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins quatre-vingt pour cent du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés conformément aux conditions de tout contrat conclu dans le temps entre les associés de la Société.

## VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

## IX. Définitions

18. Société Affiliée                      En relation avec toute société ("C"), toute autre société qui, directement ou non, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec C. Dans le cadre de cette définition, les expressions

	«contrôle», «est contrôlée par» ou «sous le contrôle commun de» signifie (i) la détention directe ou non égale ou supérieure à cinquante pourcent (50%) des parts d'actifs (ou des parts convertibles ou autrement échangeables pour des parts d'actifs) dans une société, ou (ii) la détention de parts ayant un droit direct ou non de vote égal ou supérieure à cinquante pourcent (50%) aux parts ayant droit de vote ou pouvant élire cinquante pourcent (50%) ou plus des administrateurs ou tout autre organe de gérance de la société (que ce soit par la détention d'actifs, par contrat ou autre).
Jour Ouvrable	Un jour (n'étant pas un samedi ou un dimanche ou un jour férié) durant lequel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires non automatisées au Luxembourg
Participation	En ce qui concerne l'associé, le montant de sa participation dans la Société (et accepté par la Société), que ce montant ait été ou non avancé totalement ou partiellement, et qu'il ait été ou non remboursé totalement ou partiellement
Participation Initiale	En ce qui concerne l'associé, sa participation initiale dans la Société comme indiqué dans son Contrat de Souscription
Participation Totale Cible	Deux cent millions de Dollars Américains (USD 200.000.000)
Participation Totale	Le montant total de participation de tous les associés de la Société

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ EUR 2000 (deux mille Euros).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de l'Associé Unique, que le présent acte est rédigé en Anglais et en Français et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date citée en tête des présentes.

Et après lecture à haute voix faite par le notaire, celui-ci signe le présent acte avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: M. André et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mars 2013. LAC/2013/12538. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013042615/945.

(130051906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**Decorcenter Geimer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3844 Schiffflange, Z.I. Letzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 66.750.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013042616/10.

(130051918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**Delemontes Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlinge, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 60.758.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013042617/10.

(130052156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**Di Egidio International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. Scheleck II.  
R.C.S. Luxembourg B 80.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DI EGIDIO INTERNATIONAL S.A.*

Référence de publication: 2013042622/10.

(130052043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**Dynaloc SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 259A, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 84.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DYNALOC SA*

Référence de publication: 2013042627/10.

(130052083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**Derca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 62.037.

En date du 22 mars 2013 j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société DERCA S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 62037.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Pour extrait conforme

Monsieur Riccardo MORALDI

40, Avenue de la Faiencerie

L-1510 Luxembourg

Référence de publication: 2013042620/14.

(130051838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**Dream Lease S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 259A, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 110.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DREAM LEASE S.A.*

Référence de publication: 2013042626/10.

(130052062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**E-Commerce Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 81.711.

Aux actionnaires

Par la présente, je vous remets ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.  
Luxembourg, le 29 mars 2013. Benoit BAUDUIN.

Référence de publication: 2013042628/10.

(130052037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**E-Commerce Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.711.

Par la présente, je vous remets ma démission en tant qu'administrateur et président du Conseil d'Administration de votre société, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

Patrick MOINET.

Référence de publication: 2013042629/10.

(130052037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

**Eltec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8232 Mamer, 64, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 71.903.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013042635/10.

(130051930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

**Derca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 62.037.

En date du 22 mars 2013 j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société DERCA S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 62037.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Pour extrait conforme

Monsieur Andrea DE MARIA

40, avenue de la Faïencerie

L-1510 Luxembourg

Référence de publication: 2013042619/14.

(130051838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

**CS Fixed Income SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.404.

Monsieur Rudolf Kömen a été coopté avec effet au 13 mars 2013 en tant que nouveau membre du conseil d'administration de CS Fixed Income SICAV-SIF, en remplacement de Monsieur Germain Trichies, qui a démissionné le 13 mars 2013.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration  
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Rudolf Kömen, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Jacqueline Siebenaller / Fernand Schaus

Director / Director

Référence de publication: 2013042601/25.

(130052014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

**VCP VII Luxco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 156.876.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of February.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, registered with the Trade and Company Register in Luxembourg, under the number B 161000,

2.- Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, registered with the Trade and Company Register in Luxembourg, under the number B 161003,

3.- Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, registered with the Trade and Company Register in Luxembourg under the number B 161004,

4.- Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, registered with the Trade and Company Register in Luxembourg, under the number B 161008,

5.- Vision Capital Partners VII B L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under the number 1507,

6.- Vision Capital Partners VII L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under the number 975,

all here represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of six proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties, through their mandatory, have requested the undersigned notary to state that:

The appearing parties are the partners of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of VCP VII Luxco 6 S.A.R.L., with registered office in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 11<sup>th</sup> October 2010, published in the Mémorial C number 2854 of 29<sup>th</sup> December 2010.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to several deeds of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 28<sup>th</sup> June 2011, published in the Mémorial C number 2308 of 28<sup>th</sup> September 2011, dated 29<sup>th</sup> July 2011, published in the Mémorial C number 2654 of 02<sup>nd</sup> December 2011, dated 20<sup>th</sup> September 2011, published in the Mémorial C number 3067 of 14<sup>th</sup> December 2011 and dated 09<sup>th</sup> November 2011, published in the Mémorial C number 174 of 20<sup>th</sup> January 2012.

The appearing parties have then taken the following resolutions:

*First resolution*

The share capital is increased by the amount of four hundred sixty-three thousand and thirty Euro (463,030.- EUR), in order to raise it from its present amount of one hundred forty-eight million sixty-three thousand seven hundred ninety-eight Euro (148,063,798.- EUR) to one hundred forty-eight million five hundred twenty-five thousand three hundred eighty-eight Euro (148,525,388.- EUR), by the issue of forty-four thousand three hundred eighty-three (44,383) new Class A shares, forty-four thousand three hundred eighty-three (44,383) new Class B shares, forty-four thousand three hundred eighty-three (44,383) new Class C shares, forty-four thousand three hundred eighty-three (44,383) new Class D shares, forty-seven thousand five hundred eighty-three (47,583) new Class E shares, forty-seven thousand five hundred eighty-three (47,583) new Class F shares, forty-seven thousand five hundred eighty-three (47,583) new Class G shares, forty-

seven thousand five hundred eighty-three (47,583) new Class H shares, forty-seven thousand five hundred eighty-three (47,583) new Class I shares and forty-seven thousand five hundred eighty-three (47,583) new Class J shares with a par value of one Euro (1,- EUR) each.

The forty-four thousand three hundred eighty-three (44,383) new Class A shares, forty-four thousand three hundred eighty-three (44,383) new Class B shares, forty-four thousand three hundred eighty-three (44,383) new Class C shares, forty-four thousand three hundred eighty-three (44,383) new Class D shares, forty-seven thousand five hundred eighty-three (47,583) new Class E shares, forty-seven thousand five hundred eighty-three (47,583) new Class F shares, forty-seven thousand five hundred eighty-three (47,583) new Class G shares, forty-seven thousand five hundred eighty-three (47,583) new Class H shares, forty-seven thousand five hundred eighty-three (47,583) new Class I shares and forty-seven thousand five hundred eighty-three (47,583) new Class J shares have been subscribed and fully paid up by:

1.- The company Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., prenamed, to the extent of forty-four thousand three hundred eighty-three (44,383) new Class A shares;

2.- The company Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l., prenamed, to the extent of forty-four thousand three hundred eighty-three (44,383) new Class B shares;

3.- The company Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l., prenamed, to the extent of forty-four thousand three hundred eighty-three (44,383) new Class C shares;

4.- The company Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l., prenamed, to the extent of forty-four thousand three hundred eighty-three (44,383) new Class D shares;

5.- The company Vision Capital Partners VII B L.P., prenamed, to the extent of twenty-nine thousand three hundred fifty-eight (29,358) Class E shares, twenty-nine thousand three hundred fifty-eight (29,358) Class F shares, twenty-nine thousand three hundred fifty-eight (29,358) Class G shares, twenty-nine thousand three hundred fifty-eight (29,358) Class H shares, twenty-nine thousand three hundred fifty-eight (29,358) Class I shares and twenty-nine thousand three hundred fifty-eight (29,358) Class J shares;

6.- The company Vision Capital Partners VII L.P., prenamed, to the extent of eighteen thousand two hundred and twenty-five (18,225) Class E shares, eighteen thousand two hundred and twenty-five (18,225) Class F shares, eighteen thousand two hundred and twenty-five (18,225) Class G shares, eighteen thousand two hundred and twenty-five (18,225) Class H shares, eighteen thousand two hundred and twenty-five (18,225) Class I shares and eighteen thousand two hundred and twenty-five (18,225) Class J shares;

by payment in cash so that the amount of four hundred sixty-three thousand and thirty Euro (463,030.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company VCP VII Luxco 6 SARL and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, article 5.1. of the articles of association is amended as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one hundred forty-eight million five hundred twenty-five thousand three hundred eighty-eight Euro (148,525,388.-EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, thirty-four million four hundred thirty-six thousand and ten (34,436,010) Class A Shares, thirty-four million four hundred thirty-six thousand and ten (34,436,010) Class B Shares, thirty-four million four hundred thirty-six thousand and ten (34,436,010) Class C Shares, thirty-four million four hundred thirty-six thousand and ten (34,436,010) Class D Shares, one million seven hundred ninety-five thousand and forty-nine (1,795,049) Class E Shares, one million seven hundred ninety-five thousand and forty-nine (1,795,049) Class F Shares, one million seven hundred ninety-five thousand and forty-nine (1,795,049) Class G Shares, one million seven hundred ninety-five thousand and forty-nine (1,795,049) Class H Shares, one million seven hundred ninety-five thousand and forty-nine (1,795,049) Class I Shares and one million seven hundred ninety-five thousand and forty-nine (1,795,049) Class J Shares, with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at two thousand and fifty Euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-deux février.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161000,

2.- Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161003,

3.- Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161004,

4.- Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161008,

5.- Vision Capital Partners VII B LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au «Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey», sous le numéro 1507,

6.- Vision Capital Partners VII LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au «Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey», sous le numéro 975,

toutes ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de six procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de VCP VII Luxco 6 SARL, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 2854 du 29 décembre 2010.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par plusieurs actes de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2308 du 8 septembre 2011, en date du 29 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2654 du 02 décembre 2011, en date du 20 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 3067 du 14 décembre 2011 et en date du 09 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 174 du 20 janvier 2012.

Les comparantes ont ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de quatre cent soixante-trois mille et trente euros (463.030,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent quarante-huit millions soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-dix huit euros (148.063.798,- EUR) à cent quarante-huit millions cinq cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-huit euros (148.525.388,- EUR), par l'émission de quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-trois (44.383) nouvelles parts sociales de classe A, quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-trois (44.383) nouvelles parts sociales de classe B, quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-trois (44.383) nouvelles parts sociales de classe C, quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-trois (44.383) nouvelles parts sociales de classe D, quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-trois (47.583) nouvelles parts sociales de classe E, quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-trois (47.583) nouvelles parts sociales de classe F, quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-trois (47.583) nouvelles parts sociales de classe G, quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-trois (47.583) nouvelles parts sociales de classe H, quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-trois (47.583) nouvelles parts sociales de classe I et quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-trois (47.583) nouvelles parts sociales de classe J avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Les quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-trois (44.383) nouvelles parts sociales de classe A, quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-trois (44.383) nouvelles parts sociales de classe B, quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-trois (44.383) nouvelles parts sociales de classe C, quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-trois (44.383) nouvelles parts sociales de classe D, quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-trois (47.583) nouvelles parts sociales de classe E, quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-trois (47.583) nouvelles parts sociales de classe F, quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-trois (47.583) nouvelles parts sociales de classe G, quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-trois (47.583) nouvelles parts sociales de classe H, quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-trois (47.583) nouvelles parts sociales de classe I et quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-trois (47.583) nouvelles parts sociales de classe J nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par:

1.- La société Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., prénommée, à concurrence de quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-trois (44.383) parts sociales de classe A;

2.- La société Bermuda Holdco Lux 2 S.à r.l., prénommée, à concurrence de quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-trois (44.383) parts sociales de classe B;

3.- La société Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l., prénommée, à concurrence de quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-trois (44.383) parts sociales de classe C;

4.- La société Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l., prénommée, à concurrence de quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-trois (44.383) parts sociales de classe D;

5.- La société Vision Capital Partners VII B LP, prénommée, à concurrence de vingt-neuf mille trois cent cinquante-huit (29.358) parts sociales de classe E, vingt-neuf mille trois cent cinquante-huit (29.358) parts sociales de classe F, vingt-neuf mille trois cent cinquante-huit (29.358) parts sociales de classe G, vingt-neuf mille trois cent cinquante-huit (29.358) parts sociales de classe H, vingt-neuf mille trois cent cinquante-huit (29.358) parts sociales de classe I et vingt-neuf mille trois cent cinquante-huit (29.358) parts sociales de classe J;

6.- La société Vision Capital Partners VII LP, prénommée, à concurrence de dix-huit mille deux cent vingt-cinq (18.225) parts sociales de classe E, dix-huit mille deux cent vingt-cinq (18.225) parts sociales de classe F, dix-huit mille deux cent vingt-cinq (18.225) parts sociales de classe G, dix-huit mille deux cent vingt-cinq (18.225) parts sociales de classe H, dix-huit mille deux cent vingt-cinq (18.225) parts sociales de classe I et dix-huit mille deux cent vingt-cinq (18.225) parts sociales de classe J;

par versement en numéraire de sorte que la somme de quatre cent soixante-trois mille et trente euros (463.030,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société VCP VII Luxco 6 SARL, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article 5.1. des statuts se trouve modifié comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cent quarante-huit millions cinq cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-huit euros (148.525.388,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales, trente-quatre millions quatre cent trente-six mille et dix (34.436.010) Parts Sociales de Classe A, trente-quatre millions quatre cent trente-six mille et dix (34.436.010) Parts Sociales de Classe B, trente-quatre millions quatre cent trente-six mille et dix (34.436.010) Parts Sociales de Classe C, trente-quatre millions quatre cent trente-six mille et dix (34.436.010) Parts Sociales de Classe D, un million sept cent quatre-vingt-quinze mille et quarante-neuf (1.795.049) Parts Sociales de Classe E, un million sept cent quatre-vingt-quinze mille et quarante-neuf (1.795.049) Parts Sociales de Classe F, un million sept cent quatre-vingt-quinze mille et quarante-neuf (1.795.049) Parts Sociales de Classe G, un million sept cent quatre-vingt-quinze mille et quarante-neuf (1.795.049) Parts Sociales de Classe H, un million sept cent quatre-vingt-quinze mille et quarante-neuf (1.795.049) Parts Sociales de Classe I et un million sept cent quatre-vingt-quinze mille et quarante-neuf (1.795.049) Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> mars 2013. Relation GRE/2013/899. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013037879/214.

(130045993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

**Magnolia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 176.246.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize.

Le vingt-six mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

La société anonyme DELTA LOGIC S.A., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 54.357,

ici représentée par Monsieur Emmanuel KARP, juriste, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MAGNOLIA S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) par action.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Administration - Surveillance**

**Art. 8.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou

- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 15.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 16.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 19.** Chaque action donne droit à une voix.

### Année sociale - Répartition des Bénéfices

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 21.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 23.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les cent (100) actions ont été souscrites par la société anonyme DELTA LOGIC S.A., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 54.357.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

### Evaluation des frais

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cents Euros (€ 1.200,-).

### Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) La société va émettre des actions au porteur.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été nommés administrateurs:

- Monsieur Nico HANSEN, employé privé, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,
- Madame Sophie BATARDY, employée privée, né à Lille (France), le 22 janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,
- Monsieur Nikolas SOFRONIS, employé privé, né à Gosselies (Belgique), le 15 mars 1965, demeurant à L-7372 Lorentzweiler, 52c, route de Luxembourg.

- 3) Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est nommée commissaire:

La société à responsabilité limitée MGI FISOGEST S.à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 20.114.

- 4) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2018.

- 5) Monsieur Nikolas SOFRONIS, prénommé, est nommé président du conseil d'administration.

- 6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

- 7) Le siège social est fixé à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instruant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. KARP, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 mars 2013. Relation: ECH/2013/573. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013042768/193.

(130051767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

### **MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.779.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1290 du 4 juillet 2006.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013042767/15.

(130052128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**Luxury Motor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.533.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son associé:

- Le siège social de l'associé Investindustrial V L.P. sis désormais au 1, Duchess Street, W1W 6AN Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013042751/14.

(130052176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**ISAR FR Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 57.400,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.757.

En date du 27 mars 2013, le Conseil de gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2013.

En date du 27 mars 2013, l'associé unique INVESCO PIT (Luxembourg) S.à r.l. a pris les décisions suivantes:

- Démission des gérants suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013:

\* Monsieur Jorge Perez Lozano;

\* Monsieur Robert Jan Schol;

- Election du nouveau gérant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 pour une durée indéterminée:

\* Madame Simone Schmitz, née le 1<sup>er</sup> août 1979, à Bernkastel - Kues, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'associé unique INVESCO PIT (Luxembourg) S.à r.l., a informé la Société que son nouveau siège social se trouvera au 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

ISAR FR Lux S.à r.l.

Jorge PEREZ LOZANO

Gérant

Référence de publication: 2013042713/25.

(130052120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**Leggett & Platt Canada Co., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.676.

**FERMETURE D'UNE SUCCURSALE**

Il résulte des dispositions d'un certificat d' "Amalgation" daté du 21 décembre 2012 régi par le droit canadien (le "Certificat d'Amalgation") que Leggett & Platt Canada Co., la maison mère de la Succursale, a fusionné, le 1<sup>er</sup> janvier 2013, avec la société "Schukra of North America Co." afin de créer une nouvelle société: Leggett & Platt Canada Co. enregistrée au registre des sociétés de Nova Scotia sous le numéro 3268807.

Il résulte des dispositions du Certificat d'Amalgation qu'il convient de rayer la Succursale du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 avril 2013.

Référence de publication: 2013042744/16.

(130052326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**La Dame du Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 145.474.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 4 mars 2013*

En date du 4 mars 2013, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris la résolution de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Bernard ZEIMET en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

La Dame du Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013042742/16.

(130052305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**RP Rendite Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 94.920.

*Bekanntmachung*

Herr Jean-Christoph Arntz hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der RP Rendite Plus (die „Gesellschaft“) mit Ablauf des 31. März 2013 niedergelegt.

Zum 1. April 2013 wurde Herr Dr Kai Wallbaum mit Berufsanschrift Bockenheimer Landstraße 42-44, 60325 Frankfurt am Main, Deutschland, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 17. Januar 2014 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft ko-optiert.

Herr Daniel Lehmann hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft mit Ablauf des 31. März 2013 niedergelegt.

Zum 1. April 2013 wurde Herr Markus Breidbach mit Berufsanschrift 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 17. Januar 2014 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft kooptiert.

Senningerberg.

Für die Richtigkeit

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2013042845/22.

(130052201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**Triam Institutional Real Estate I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.930.

I. Lors de l'assemblée générale annuelle postposée au 27 mars 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:  
- acceptation de la démission, avec effet immédiat, de Marie-Eve Nyssen, avec adresse au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, de son mandat d'administrateur;

- nomination de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance au 31 décembre 2018.

II. L'adresse de Ismael Dian, verwaltingratsmitglied, a changé et se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013042882/15.

(130052314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

### **Mapad Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.182.200,00.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 174.037.

L'an deux mille treize, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société Mapad Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174037 (ci-après "la Société"), constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 413 du 20 février 2013.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14:00 heures par Monsieur Gérard Meyer Sitbon, avec adresse privée à 33, Boulevard du Commandant Charcot, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, agissant comme Président, qui désigne Maître Aurélien LATOUCHE, avocat à la cour, demeurant professionnellement au Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, comme Secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme en qualité de Scrutateur Maître Robert GOEREND, avocat, demeurant professionnellement au Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant les associés, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, les associés de la Société représentant 100% du capital social étant de cinquante-mille Euros (50.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales divisées en cinq cents (500) parts sociales de classe A, cinq cents (500) parts sociales de classe B, cinq cents (500) parts sociales de classe C, cinq cents (500) parts sociales de classe D, cinq cents (500) parts sociales de classe E, cinq cents (500) parts sociales de classe F, cinq cents (500) parts sociales de classe G, cinq cents (500) parts sociales de classe H, cinq cents (500) parts sociales de classe I et cinq cents (500) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, sont présents ou dûment représentés à l'assemblée.

II. L'assemblée peut par conséquent délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

#### *Ordre du jour*

1. Lecture (i) du rapport d'évaluation de M. Sabetay Desages, (ii) de l'attestation de Madame Karine Marie Assous Sitbon, (iii) du certificat d'apport de Mapad Holding SARL, (iv) du rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société et (v) de la convention d'apport;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de treize millions cent trente-deux mille deux cents Euros (13.132.200,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille Euros (50.000,- EUR) au montant de treize millions cent quatre-vingt-deux mille deux cents Euros (13.182.200,- EUR);

3. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital;

4. Modification de l'article 13 des statuts de la Société afin de modifier les pouvoirs de représentation des gérants de la Société;

5. Modification de l'article 17.5 des statuts de la Société afin de modifier les modalités de convocation des assemblées générales;

6. Nomination de Madame Karine Marie Assous, en tant que Gérant B de la Société.

Après que l'ordre du jour ait été établi, le Président donne lecture du (i) du rapport d'évaluation de M. Sabetay Desages du 25 février 2013, (ii) de l'attestation de Madame Karine Marie Assous Sitbon du 17 mars 2013, (iii) du certificat d'apport de Mapad Holding SARL du 18 mars 2013, (iv) du rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société du 18 mars 2013 et (v) de la convention d'apport du 18 mars 2013.

L'assemblée générale des associés ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de treize millions cent trente-deux mille deux cents Euros (13.132.200,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille Euros (50.000,- EUR) à treize millions cent quatre-vingt-deux mille deux cents Euros (13.182.200,- EUR) par la création et l'émission de cent trente et un mille trois cent vingt-deux (131.322) nouvelles parts sociales de classe A, cent trente et un mille trois cent vingt-deux (131.322) nouvelles parts sociales de classe B, cent trente et un mille trois cent vingt-deux (131.322) nouvelles parts sociales de classe C, cent trente et un mille trois cent vingt-deux (131.322) nouvelles parts sociales de classe D, cent trente et un mille trois cent vingt-deux (131.322) nouvelles parts sociales de classe E, cent trente et un mille trois cent vingt-deux (131.322) nouvelles parts sociales de classe F, cent trente et un mille trois cent vingt-deux (131.322) nouvelles parts sociales de classe G, cent trente et un mille trois cent vingt-deux (131.322) nouvelles parts sociales de classe H, cent trente et un mille trois cent vingt-deux (131.322) nouvelles parts sociales de classe I, et cent trente et un mille trois cent vingt-deux (131.322) nouvelles parts sociales de classe J d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### Souscription - Libération

Intervient alors Monsieur Gérard Meyer Sitbon, préqualifié, lequel déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement par un apport en nature de dix millions trois cent dix-neuf mille huit cent huit (10.319.808) parts sociales (les «Parts») de la société française à responsabilité limitée MAPAD HOLDING, dont le siège social est situé à 49, rue de Colombes, F-92400 Courbevoie (France), immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 489 719 625, («Mapad Holding SARL»), représentant l'intégralité de son capital social.

Il résulte d'une convention d'apport datée du 18 mars 2013, dûment signée par M. Gérard Meyer Sitbon, Madame Karine Marie Assous Sitbon et la Société, que les Parts sont transférées à la Société (la «Convention d'Apport»).

Conformément au rapport d'évaluation émis par la Société le 18 mars 2013 (le «Rapport d'Evaluation»), la valeur totale des Parts acquises par la Société en vertu de la Convention d'Apport s'élève à quatorze millions quatre cent trente et un mille Euros (14.431.000,- EUR).

La conclusion du rapport d'évaluation est la suivante:

«Le soussigné déclare et certifie qu'il évalue la valeur des parts sociales de Mapad Holding SARL apportées à quatorze millions quatre cent trente et un mille Euros (14.431.000 EUR) lors de la date de l'augmentation de capital de Mapad Luxembourg S.à.r.l.»

Il résulte d'un certificat (le «Certificat»), émis par Monsieur Gérard Meyer Sitbon en sa qualité de gérant de Mapad Holding SARL qu'en date du 18 mars 2013:

«Le soussigné:

- Gérard Meyer Sitbon;

- agissant en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée française Mapad Holding SARL, dont le siège social est situé à 49, rue de Colombes, 92400 Courbevoie, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 489 719 625, («Mapad Holding SARL»),

Certifie ce qui suit:

- Monsieur Gérard Meyer Sitbon et Madame Karine Marie Assous Sitbon sont mariés suivant contrat de mariage reçu par le notaire Agier, notaire à Paris, le 15 octobre 1980, sous le régime de la séparation de biens pure et simple auquel régime ils ont adjoint une société d'acquêts;

- cette société d'acquêts est propriétaire de dix millions trois cent dix-neuf mille huit cent huit (10.319.808) parts sociales de Mapad Holding SARL (les «Parts»), représentant l'intégralité du capital social de Mapad Holding SARL;

- Monsieur Gérard Meyer Sitbon et son épouse Madame Karine Marie Assous Sitbon sont les seuls associés de Mapad Holding SARL;

- une attestation a été émise par Madame Karine Marie Assous Sitbon en date du 17 mars 2013, par laquelle elle consent à l'apport en nature des Parts à la société à responsabilité limitée luxembourgeoise Mapad Luxembourg S.à r.l., dont le siège social est situé à 26, rue Glesener, L-1630, Luxembourg, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.037 (la «Société»), et elle renonce à la possibilité de souscrire aux nouvelles parts sociales qui seront émises par la Société en contrepartie de l'apport des Parts tel que la législation française, en ses articles 1421 à 1425 du Code Civil français, le permet;

- Monsieur Gérard Meyer Sitbon est, en vertu de cette attestation, le seul ayant droit sur les Parts et détient donc tous pouvoirs d'en disposer;

- ces Parts sont entièrement libérées et aucune des Parts n'est grevée de gage ou d'usufruit, et il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou autre droit en vertu duquel une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs des Parts;

- selon la loi française, les statuts de Mapad Holding SARL et l'attestation de Madame Karine Marie Assous Sitbon, les Parts sont librement transmissibles à la Société;

- en date du 18 mars 2013, les Parts que Monsieur Gérard Meyer Sitbon se propose d'apporter à la Société ont une valeur de quatorze millions quatre cent trente et un mille Euros (14.431.000,- EUR), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés, sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 de Mapad Holding SARL ainsi que du rapport d'expertise daté du 25 février 2013, émis par M. Sabetay Desages, avec adresse professionnelle à 3, Boulevard Albert Camus, 95200 Sarcelles, France, ci-annexé;

- qu'aucun fait n'est intervenu à ce jour ou serait sur le point de se produire, qui aurait un impact négatif sur l'évaluation effectuée et qui serait susceptible de diminuer la valeur estimée des Parts.»

Le Rapport d'Evaluation, la Convention d'Apport, ainsi que le Certificat, après avoir été signés «ne varietur» par le Monsieur Gérard Meyer Sitbon, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumis avec lui à l'enregistrement.

Après quoi l'assemblée des associés a décidé d'accepter lesdites souscriptions et paiement et d'allouer cent trente et un mille trois cent vingt-deux (131.322) parts sociales de classe A, cent trente et un mille trois cent vingt-deux (131.322) parts sociales de classe B, cent trente et un mille trois cent vingt-deux (131.322) parts sociales de classe C, cent trente et un mille trois cent vingt-deux (131.322) parts sociales de classe D, cent trente et un mille trois cent vingt-deux (131.322) parts sociales de classe E, cent trente et un mille trois cent vingt-deux (131.322) parts sociales de classe F, cent trente et un mille trois cent vingt-deux (131.322) parts sociales de classe G, cent trente et un mille trois cent vingt-deux (131.322) parts sociales de classe H, cent trente et un mille trois cent vingt-deux (131.322) parts sociales de classe I, et cent trente et un mille trois cent vingt-deux (131.322) parts sociales de classe J à Monsieur Gérard Meyer Sitbon.

L'assemblée des associés a encore décidé que l'excédent de cet apport en nature donnera lieu au versement d'une soule d'un million deux-cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cents Euros (1.298.800,- EUR), qui sera attribuée en pleine propriété à Monsieur Gérard Meyer Sitbon. Cette somme sera inscrite au compte courant d'associé de l'apporteur dans les écritures de la Société.

Monsieur Gérard Meyer Sitbon préqualifié, déclare qu'il effectuera les démarches nécessaires pour procéder à la transcription dans les livres de la société française Mapad Holding SARL de l'apport en nature des parts dont question ci-dessus dans la société à responsabilité limitée luxembourgeoise Mapad Luxembourg S.à r.l.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente, et de lui donner la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société s'élève à treize millions cent quatre-vingt-deux mille deux cents Euros (13.182.200,- EUR) représenté par un million trois cent dix-huit mille deux cent vingt (1.318.220) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, divisées en:

- cent trente et un mille huit cent vingt-deux (131.822) parts sociales de classe A;
- cent trente et un mille huit cent vingt-deux (131.822) parts sociales de classe B;
- cent trente et un mille huit cent vingt-deux (131.822) parts sociales de classe C;
- cent trente et un mille huit cent vingt-deux (131.822) parts sociales de classe D;
- cent trente et un mille huit cent vingt-deux (131.822) parts sociales de classe E;
- cent trente et un mille huit cent vingt-deux (131.822) parts sociales de classe F;
- cent trente et un mille huit cent vingt-deux (131.822) parts sociales de classe G;
- cent trente et un mille huit cent vingt-deux (131.822) parts sociales de classe H;
- cent trente et un mille huit cent vingt-deux (131.822) parts sociales de classe I; et
- cent trente et un mille huit cent vingt-deux (131.822) parts sociales de classe J.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de chaque classe visée ci-dessus seront identiques, pour autant qu'il n'en soit pas disposé autrement en vertu de la Loi ou des Statuts.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de modifier les pouvoirs de représentation des gérants de la Société et de donner à l'article 13 des statuts de la Société la teneur suivante:

« **Art. 13. Représentation de la société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par (ii) la signature individuelle de tout Gérant A ou tout Gérant B dans la limite des opérations engageant la Société pour un montant inférieur ou égal à deux mille Euros (2.000,- EUR) ou (iii) pour toute opération engageant la Société pour un montant supérieur à deux mille Euros (2.000,- EUR) par la signature conjointe d'un Gérant B avec celle d'un Gérant A ou (iv) par la signature individuelle ou conjointe de chaque personne(s) qui s'est / se sont vue(s) déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de modifier les modalités de convocation des assemblées générales de la Société et de donner à l'article 17.5 des statuts de la Société la teneur suivante:

« **17.5.** Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par tout gérant, à défaut par tout associé quel que soit sa participation dans le capital social de la Société.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de nommer Madame Karine Marie Assous Sitbon, née le 27 octobre 1959 à Tunis, Tunisie, avec adresse privée à 33, Boulevard du Commandant Charcot, f-92200 Neuilly-sur-Seine, France, en qualité de Gérant B de la Société pour une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président met fin à la séance à 15 heures.

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à cinq mille huit cents Euros (5.800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date nommée en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. MEYER SITBON, A. LATOUCHE, R. GOEREND, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 mars 2013. Relation: RED/2013/426. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 mars 2013.

M<sup>e</sup> Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013042761/186.

(130051895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**International Media Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.914.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique d'International Media Trading S.A. prises en date du 31 janvier 2013 que:

- l'Associé Unique décide de révoquer le mandat de commissaire aux comptes de la société ABROAD CONSULTING S.A. avec effet immédiat et de nommer en remplacement, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013 et jusqu'à l'assemblée générale de 2014, la société INTERNATIONAL FINANCIAL INVESTMENTS LLC, n° L9000023286, dont le siège social est situé 320, 85<sup>th</sup> Street, suite 14, Miami Beach, FL 33141, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013042707/15.

(130052044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**KP Interiors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013042737/10.

(130052149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**KP Automotive S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013042736/10.

(130052150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**Les Ecrins S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 66.699.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013042745/10.

(130051931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**KION Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013042735/10.

(130052041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**Kiba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 62.046.

En date du 22 mars 2013 j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur et de président du Conseil d'Administration de la société KIBA S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 62046.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Pour extrait conforme

Monsieur Riccardo MORALDI

40, Avenue de la Faiencerie

L-1510 Luxembourg

Référence de publication: 2013042730/14.

(130051849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**Kiba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 62.046.

En date du 22 mars 2013 j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société KIBA S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 62046.

Luxembourg, le 22 mars 2013.  
Pour extrait conforme  
Monsieur Vincent WILLEMS  
40, Avenue de la Faïencerie  
L-1510 Luxembourg

Référence de publication: 2013042731/14.

(130051849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**Les Résidences Brasserie Funck S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 135.048.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013042746/9.

(130052063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**Lux Digital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 41, Zone Industrielle Kehlen.  
R.C.S. Luxembourg B 155.527.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013042759/9.

(130051865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**Rayane Immobilière Internationale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 102.980.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013042833/9.

(130052005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**Coiffure Lydie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5539 Remich, 2, place Nicolas Klopp.  
R.C.S. Luxembourg B 164.954.

---

L'an deux mille treize, le quinze janvier.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**ONT COMPARU:**

1) Madame Lydie MARTIN, coiffeuse, née à Gonesse (France), le 6 décembre 1974, demeurant à L-5539 Remich, 2, Place Nico Klopp,

2) Madame Stéphanie KAISER, employée, née à Villerupt (France), le 27 septembre 1974, demeurant à F-54680 Crusnes, 5, rue des Employés,

toutes deux ici représentées par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "COIFFURE LYDIE S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1274 Howald, 105, rue des Bruyères, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164954, a été constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 24 du 4 janvier 2012;

- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la Société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-1274 Howald, 105, rue des Bruyères à L-5539 Remich, 2, Place Nicolas Klopp, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Remich (Grand-Duché de Luxembourg).»

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2013. LAC/2013/2538. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013036828/42.

(130045602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Q.I.M. Capital S.C.A.- SICAV FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.622.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 20 mars 2013*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2014, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, Deloitte Audit S.à.r.l., résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013042827/13.

(130051871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

---

**Manova S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 124.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MANOVA S.A.*

*HRT FIDALUX S.A.*

*Agent domiciliaire*

Référence de publication: 2013041300/12.

(130050439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

---